

INSTITUT DE FRANCE

---

# ACADÉMIE FRANÇAISE

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 27 NOVEMBRE 1919

PRÉSIDIÉE PAR

M. BRIEUX

DIRECTEUR



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M D CCCC XIX

INSTITUT  
1919. — 21.

Bibliothèque Maison de l'Orient



165795

INSTITUT DE FRANCE

---

# ACADÉMIE FRANÇAISE

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 27 NOVEMBRE 1919

PRÉSIDÉE PAR

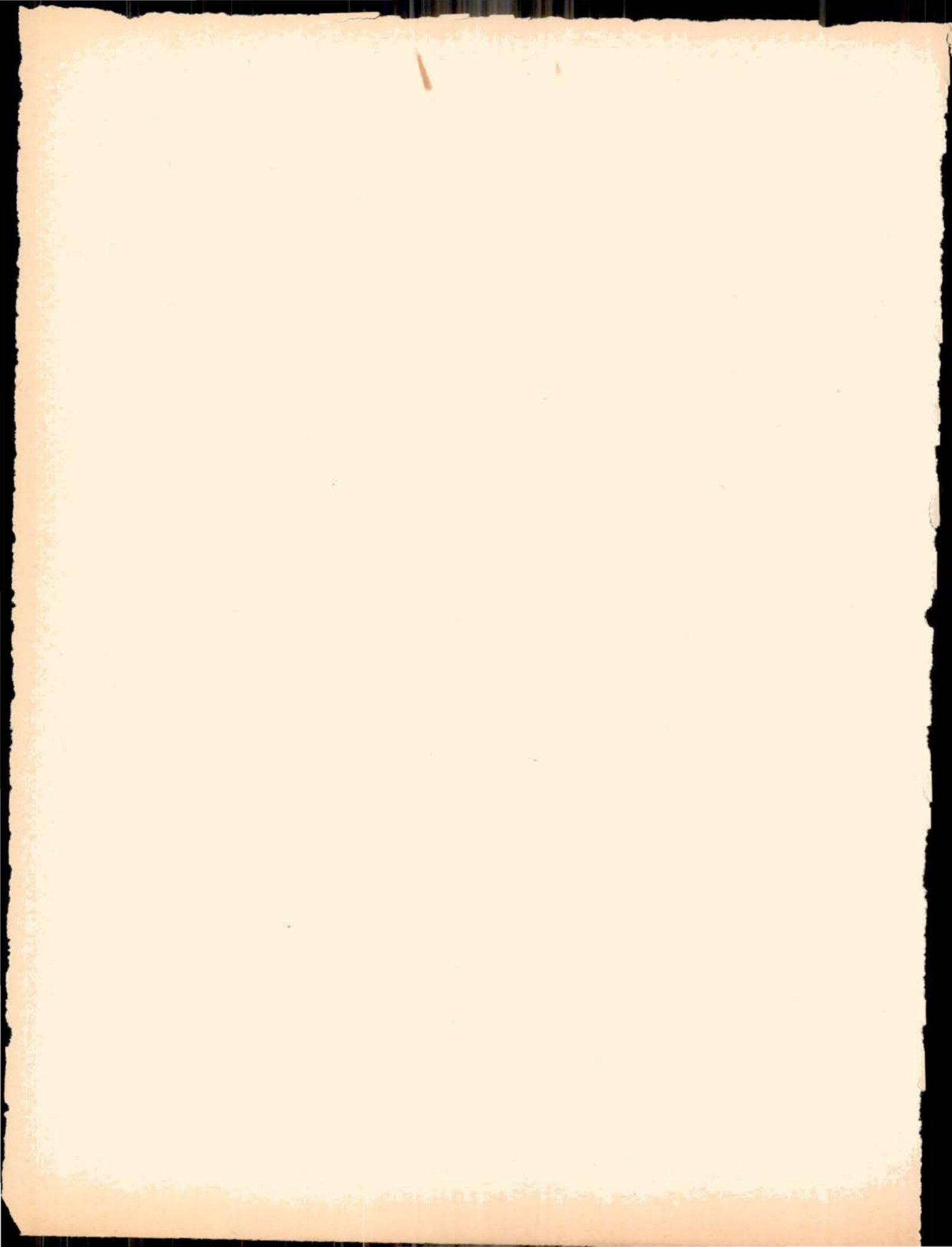
M. BRIEUX

DIRECTEUR

---

## ORDRE DES LECTURES

- 1° Rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les concours de l'année 1919;
- 2° Lecture du poème qui a remporté le prix de poésie;
- 3° Discours de M. le Directeur sur les prix de vertu.



# ACADÉMIE FRANÇAISE

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 27 NOVEMBRE 1919

---

RAPPORT

DE

M. FRÉDÉRIC MASSON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

SUR LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1919

---

MESSIEURS,

A ceux qui m'ont précédé dans la charge que votre confiance et votre estime m'ont confiée, permettez que j'adresse d'abord un souvenir de reconnaissance et de respect. Ils ont maintenu en son ensemble la grande institution dont vous les aviez rendus les gardiens; ils ont porté, à en sauvegarder les droits et les traditions, une juste susceptibilité; ils sont parvenus à préserver, en même temps que l'indépendance de leurs fonctions, l'intégrale renommée de l'Académie. Ils ont été de loyaux serviteurs. C'est l'éloge qui doit le mieux les toucher. Lorsque je serai relevé de ma fonction, puisse mon nom point être ne

indigne du leur. Pour le moment, j'entre du premier coup dans mon devoir et c'est en en assumant aujourd'hui une des tâches essentielles que je prétends indiquer comme je veux agir.

Avant tout, Messieurs, notre hommage, l'hommage de notre fierté et de notre reconnaissance, doit aller à nos morts : ils sont nombreux encore, sur les listes de cette année, les écrivains tombés pour le salut de la France. D'autres, héros encore ignorés, viendront encore honorer et sanctifier ces concours, apporter au début de séances comme celle-ci, la piété d'une prière.

De plusieurs, nous n'avons que des lettres réunies et publiées par des familles en deuil ; de certains nous avons des livres, écrits dans un hôpital, entre deux blessures et deux assauts : ainsi, *Verdun*, de M. Jubert ; « Nous avons mission, dit l'auteur, de nous faire écraser... ce fut notre sort, six mois durant. » De ces six mois M. Jubert raconte l'histoire. Il y a de l'écrivain de métier chez ce jeune homme qui, à quatorze ans, débutait par des vers à François Coppée, et qui avait conquis au barreau une place enviée. M. Paul Bourget l'a loué dans une préface qui ne nous laisse rien à dire.

De même, *Figures et Choses du Front*, livre posthume du sous-lieutenant Eugène Pic, qui, à vingt ans, avait publié un premier volume : *Dans la Tranchée, des Vosges en Picardie*. Après avoir été de ceux de Verdun, il fut tué devant Saint-Quentin, en avant de sa section. Fils d'un professeur à la Faculté de Droit de Lyon, il avait, ses études terminées, fait de beaux voyages en Algérie, en Allemagne et en Angleterre. La Guerre éclata : il s'engagea au

75<sup>e</sup> d'infanterie, et, sauf ses mois d'ambulance, il fut constamment au péril. Ces deux volumes renferment des sensations très vivantes et très bien rendues.

M. Albert Cassagne s'était préparé à une carrière de professeur et d'érudit en écrivant, en vue du doctorat : *La versification et la métrique de Baudelaire, la Théorie de l'Art pour l'Art chez les Romantiques*; il venait de publier le premier volume de *La Vie politique de François de Chateaubriand*. Si cette existence si trouble et si obscure, ne trouvait pas encore un annaliste tout à fait informé, l'auteur témoignait au moins un goût très vif pour les problèmes qu'il abordait. Il eût cherché mieux et creusé plus profond, à présent qu'il était nommé à Paris. Parti, au premier jour de la mobilisation, lieutenant au 24<sup>e</sup> territorial, promu capitaine en octobre 1915, il était à Verdun en 1916. Le 3 septembre, remontant en première ligne, il entra dans le tunnel de Tavannes; quel drame l'y attendait? Une explosion, un incendie, la compagnie détruite toute entière, sans qu'on ait pu, sur les morts, trouver un bout de métal pour les identifier...

Voici un livre de Guerre, écrit durant la Guerre, publié par son auteur, G. T. Franconi, : *Un tel, de l'Armée française*. M. Franconi a préparé d'autres volumes qui ne seront point perdus, et dont sa veuve, pieusement attentive, prépare la publication. Mais pourra-t-il, malgré la beauté des vers, donner mieux que ces courts récits, d'une langue parfois brutale, et d'un patriotisme qui ne discute point? Dans le quartier de la rue des Canettes, où il avait vécu, Franconi avait été affilié à des milieux anarchistes et il eût été assez violent

pour faire un homme politique. L'Armée, l'Armée vivante avec son admirable discipline de mort, l'en tira ; elle fit de l'anarchiste un héros ; elle le monta de soldat à sous-lieutenant, avec une blessure et une citation à chaque grade, et la médaille par-dessus. Franconi avait l'étoffe d'un Brune ou d'un Jourdan.

Deux recueils de lettres ont mérité d'être retenus. L'un est intitulé : *Jacques Lavoine* : ce sont les lettres d'un petit soldat mort pour la France à vingt et un ans. Dispensé du service pour perte de la vision de l'œil gauche, il parvint à se faire incorporer ; mais, à son arrivée au régiment, il tomba malade, et deux fois il dut être évacué. Il n'arriva au front qu'à la fin d'août 1916. Les lettres et les extraits de carnet qu'on nous communique, montrent une jolie intelligence, vive, nette, réfléchie, une âme douée de vie intérieure, d'enthousiasme et de sang-froid ; une charmante nature.

Sous le titre : *Un soldat de France. Lettres d'un médecin militaire*, notre confrère M. Boutroux, a présenté un recueil de lettres, dont il fait ressortir l'inspiration classique. « Ce qui apparaît à chaque ligne des lettres aujourd'hui publiées, dit-il, c'est que leur auteur est à la fois un parfait homme d'action et un intellectuel qui lit et médite toujours davantage, avec une curiosité d'esprit, une pénétration, un ravissement toujours croissant. » Jean de Langenhagen, ce *soldat de France*, avait de qui tenir pour la formation intellectuelle ; il était le neveu d'un de nos confrères de l'Académie des Inscriptions. Étudiant en médecine quand la guerre fut déclarée, il eût pu être infirmier, il voulut être soldat. Il se battit

à Charleroi, fit la retraite de la Marne, fut deux fois blessé. Versé comme médecin auxiliaire dans un régiment de territoriale, il sollicita et il obtint un régiment d'active et, à l'offensive du 16 avril 1917, il tomba au champ d'honneur, en suivant la vague d'assaut pour secourir plus rapidement les blessés.

De nos concours de poésie, j'extraits pour le mêler à ses frères d'armes, Maurice Bouignol, qui vient à nous, ses mains sanglantes pleines de lauriers. Son livre est intitulé : *Sans gestes, Poèmes héroïques*. C'était d'un normilien qui venait de passer l'agrégation des Lettres. Quatre fois cité à l'ordre du jour, promu capitaine, il fut tué en mai 1918. Un autre volume : *Glaives et Médailles*, paraîtra bientôt. Quelques semaines avant d'être tué il écrivait : « J'ai pas mal changé depuis quatre ans. Je ne suis plus aussi agité que je l'étais. Je suis devenu beaucoup plus sociable. J'ai vu à la guerre des gens différents de moi, différents de nous et dont je ne soupçonnais même pas l'existence. Tu dois avoir fait de ton côté des découvertes analogues. Nous étions un peu déséquilibrés, n'est-ce pas ? Une imagination sans frein, un tourbillon de sentiments, une pente à tout prendre au sérieux et à donner aux moindres choses une immense signification de joie ou de peine... Nous ressemblions quelque peu à des femmes. Dire que je suis devenu un être raisonnable, je n'oserais. Je crois bien au moins que je suis plus maître de moi-même, moins impulsif, un peu moins gouverné par mon caprice. Je m'y efforce tout au moins. » Et ces nobles paroles pourraient bien être signées par nombre des jeunes hommes qui se sont offerts à la mort, sachant ce qu'ils lui donnaient.

Tels sont les prosateurs et les poètes français morts pour la France, que nous ajoutons cette année à la liste ouverte depuis six ans à notre vénération. Et voici un de nos alliés que nous y associons. Sa haute culture, mi-française, mi-américaine, imprime un caractère particulier à ses poèmes de guerre. Allan Seeger, le poète de la Légion étrangère, a promené, à travers la bataille de France, la glorieuse ivresse d'une force équilibrée. Il y a déployé une énergie sportive qui réjouissait son corps sain et vigoureux. Il a développé sa vigueur avec une grâce d'athlète antique : son corps était en pleine harmonie avec son esprit et, de cet accord dans la jeunesse et la beauté, est résultée une santé efficace qui se traduisait dans de belles phrases justement cadencées.

A ces livres des morts, il faut, pour l'histoire de la Guerre, joindre ceux des vivants. Presque tous ceux que l'Académie a couronnés dans les concours Montyon sont dûs à des combattants : livres de pensée et de méditation, comme les *Lectures pour une ombre*, de M. Jean Giraudoux, où s'entrecroisent, dans un débordement d'images, des impressions d'Alsace et de Portugal, des Dardanelles, et d'Amérique, si nettes, si profondes, si rapides qu'elles passent avec la prestesse d'un film, sans laisser le loisir d'admirer ; livres d'action comme le récit des combats de l'Armée d'Orient que M. Jean Saison intitule : *D'Alsace à la Cerna*, et où se retrouvent les qualités d'historien qu'a développées M. de Tarlé, dans ses ouvrages sur le règne de Murat ; livres d'érudition comme ces épisodes d'ancienne et de nouvelle histoire que M. de Caix de Saint-Amour a recueillis sous le titre : *Autour de Noyon*,

*sur les traces des Barbares*; seul, avec son inépuisable érudition, sa connaissance approfondie des annales picardes, il pouvait écrire un tel livre. En quelques lignes pleines de faits, il rappelle le passé, il y superpose l'époque présente avec les destructions et les crimes de l'envahisseur, et il double le document écrit des irrécusables témoignages du photographe. C'est là un acte d'accusation que le patriotisme et la science se sont unis pour dresser.

Même travail par M. Arsène Alexandre sur l'ensemble des départements envahis; *Les monuments français détruits par l'Allemagne*, documents officiels où l'on suit, jusqu'à la fin de 1917, les attentats de l'ennemi contre le passé et l'art de la France. Pareillement, mais cette fois avec un détail qui ne laisse dans l'ombre aucune des atteintes volontairement portées à l'église de Reims, monseigneur Landrieux, alors curé de la basilique, a raconté l'histoire du crime; il a montré, par un continuel labeur de science, de bonne foi et de conscience historique, l'effort tenté chaque jour, durant quatre années, pour mettre à néant la Cathédrale où semble, depuis des siècles, s'exalter l'âme de la France. Nul procès-verbal plus complet, plus scrupuleux, plus démonstratif; ce sont là les pièces de conviction.

Viennent ensuite des récits personnels qui apportent chacun une déposition, dont il faut peser les termes pour acquérir sur chaque point une conviction raisonnée. *En esclavage*, par M<sup>lle</sup> Cellarié; *Dans les camps de représailles*, par Jean-Jules Dufour; *Notre guerre*, par José Germain; *Carnet d'un dragon dans les tranchées*, par Émile Henriot; *Récits et réflexions d'un combattant*, par M. Hour-

ticq; *En Belgique, la zone de l'avant*, par Henri Malo; *Au front britannique*, M par Aulneau; *Aux paysans du Front*, par G. Mugnier; *En Allemagne*, par Géo Vallis; *80 000 milles en torpilleur*, par Jacques Fierre; *Les Crimes inexpiables*, par Donat et Signorel; *Sur le front de mer*, par Arnould Galopin; *Gloires et Drames de la Mer*, par Georges Gustave-Toudouze; *Vingt jours de Guerre aux temps héroïques*, par Grasset. Comment s'arrêter quand nous emporte le flot des livres qui mériteraient au moins une mention. Et pourtant comme il conviendrait d'indiquer au moins la portée des témoignages, leur solidité irréfutable. A Gomery, nos blessés ont été fusillés de sang-froid, et M. Grasset nous le raconte, M<sup>lle</sup> Cellarié nous dit comment à Lille et dans tout le Nord, les jeunes filles déportées ont été contraintes au travail; surtout les horreurs de ces camps de représailles où fut atteinte la limite des attentats contre l'humanité, que dépeint M. Dufour. Ici comme là, les crimes ne sont pas fortuits, accidentels, ingénus. Ils ne sont pas des actes de colère; ils ont été longuement discutés, flegmatiquement résolus, froidement exécutés. Par contraste, si vous n'avez pas lu *Totoche, prisonnier de guerre. Journal d'un chien à bord d'un Tank*, lisez-le, et vous rendrez grâce à l'auteur : Charles-Maurice Chenu.

Ainsi s'établit la caractéristique des concours de cette année; tout vient de la guerre, et tout s'y rattache. Ce joli livre, *La Femme chez les garçons*, où M<sup>lle</sup> J. Galzy rend compte, dans une forme délicate, de ses impressions lorsqu'elle fut transportée à une classe de petits mâles; *L'Avant-Guerre allemande en Europe*, où M. André Sou-

lange-Bodin, avec l'expérience d'un diplomate vétéran, s'est attaché à déterminer de quelle façon l'Allemagne a préparé sa guerre, en Angleterre, en Belgique, en Suède, en Russie. Pour la France, il n'était que de prendre un volume paru en octobre 1913, *La France en danger* : l'auteur, M. Paul Vergnet, dédiant à la mémoire de son père, combattant de 1870 « cet humble effort de clairvoyance patriotique » dénonçait, huit mois avant qu'elle n'éclatât, la préparation de l'attaque. Il ne pouvait deviner quelles en seraient les conséquences. Nul soldat au monde n'aurait réalisé une telle préméditation, une telle succession d'attentats, un tel mépris des conventions humaines, mais la doctrine était posée par ce livre que l'Académie couronne après six ans, et qu'il faut recommander comme une prophétie négligée. Puissent les avertissements de Cassandre ne plus trouver d'incrédules.

Voici à présent une suite de livres de piété que la guerre a inspirés : de M. Delmont, *Pour la Croisade du XX<sup>e</sup> siècle* ; de M. Edward Montier, *Consolation pour les cœurs dévastés* ; de M. Mahaut, *Le Chrétien, homme d'action*, témoignage d'un aveugle-né, auquel les œuvres juridiques de M. Marcel Bloch, *Les Aveugles en France*, fournissent un intéressant contrôle. C'est la guerre qui a suggéré à M. Georges Hoog, *Les Lettres aux Neutres sur l'Union sacrée* ; à M. de Raulin, son *Traité sur le blocus*, à M. Alfred Krug, son livre : *Pour la repopulation et contre la vie chère* ; à M. de Roux, *L'État et la Natalité* ; à M. Froidevaux, *La Grande route de l'Ancien-Monde* ; à M. André Pinard : *La Consommation, le bien-être et le luxe*, essai d'un homme qui, cherchant dans le travail des consolations, a, dès son premier livre, attesté

les qualités héréditaires d'un économiste distingué.

C'est la guerre qui a inspiré ces romans que l'Académie couronne : *Un Cousin d'Alsace*, de M. Edmond Sée; *Allemands d'Amérique*, de M<sup>lle</sup> de Villèle; *Éros rédempteur*, de M<sup>me</sup> Marguerite Comert; *Les Kriekenrickx d'Anvers*, de M. Timmory. C'est à la guerre que nous devons *France et Allemagne. Les Deux races*, de M. Charles Weimann; *La Serbie légendaire*, de M<sup>me</sup> Clapier; et même *Luther et l'Allemagne*, de M. l'abbé Paquier. M. Paquier a caractérisé dans la guerre de 1914, l'attitude des Allemands, l'inobservance et le mépris de tout droit, l'inconscience même à l'égard de tout ce qui peut s'appeler « droit » et il a dénoncé en Luther le promoteur de cette inconscience. Il se peut que l'abbé Paquier ait, vis à vis des Luthériens, passé la mesure, mais son patriotisme lui assure bien des excuses.

C'est la guerre enfin qui a inspiré ces poèmes que l'Académie distingue. *Sans gestes*, d'abord, puis les *Sept marches du Temple*, où avec un esprit de composition philosophique, M. Gustave Rouger, partant de la notion première de son existence, s'élève insensiblement jusqu'à l'idée de Dieu, et trouve, dans la prière, l'instinctif épanouissement de son orgueil; *les Pèlerins de l'Aurore*, où M. Léon Kochnitzky, un débutant tout à fait digne du prix Coppée, dédie aux aveugles de la Guerre, des vers souvent inspirés; *Hélène enchainée*, de M<sup>me</sup> Marguerite Combes, un poème dont l'idée est fort belle : « Faust ressuscite; il est, par la science, le maître des forces de l'univers, mais il prétend aussi subjuguier la beauté, et il enchaîne Hélène. Celle-ci brise ses entraves et Faust est définitivement vaincu. Le génie latin l'a emporté sur la brutalité

germanique ». Enfin, nous devons au moins une mention à *l'Épopée* de M. Gustave Rivet, et aux *Quinzaines de Guerre* de M. Paul Ferrier. Le patriotisme de l'un égale celui de l'autre, et à l'œuvre de ces deux vétérans de la littérature, on connaît les excellents ouvriers.

A cette place il convient de proclamer le beau poème qui va recevoir de l'Académie sa consécration et sa juste récompense : le prix qu'on appelle ici le prix du Budget, qui est le prix de la France. Vous allez entendre les *Morts fécondes*, dont l'auteur est M. Jacques Debout. Nous n'avons point à en faire l'éloge. A l'unanimité la Commission, puis l'Académie, se sont prononcées. Le règlement exige que le poème, ou le discours couronné, au nom de l'État, soit lu dans la séance publique solennelle que tient notre Compagnie. C'en était un des attraits. Nous rentrons désormais dans la tradition et ce sera désormais la récompense de nos auditeurs.

Messieurs, il est rare, il est presque sans exemple que l'Académie ait eu dans une même année à honorer des travaux d'histoire égaux en mérite à ceux auxquels elle va attribuer ses récompenses les plus enviées. Elle salue l'effort, accompli durant la guerre, d'une science dégagée des procédés qu'une servile imitation des Allemands avait prétendu lui imposer. Rechercher la vérité historique sans faiblesse et sans complaisance, la parer d'un vêtement littéraire qui, par sa substance, comme par son expression, en rende la lecture intelligible, claire et facile, lui fournir des appuis solides et précis, sans déployer un pédantisme parfois suspect, c'est la forme à

laquelle reviennent à présent, aussi bien pour l'histoire des âges anciens que pour celle des temps modernes, ceux qui s'inspirent des grands écrivains vivants ou morts, nos maîtres et nos modèles.

M. Marcel Marion, professeur au Collège de France, auquel l'Académie a décerné le Grand Prix Gobert, a déjà été couronné par elle. *Machault d'Arnouville et le Contrôle des Finances, de 1749 à 1754*, qu'il publia il y a vingt-huit ans, annonçait chez son auteur, le goût des questions financières, et l'art de les traiter, et lui valut le second Prix Gobert. L'Académie offre aujourd'hui le Grand Prix à ce grand travailleur : elle le fait avec un empressement justifié et un sincère applaudissement.

Dans son premier volume. M. Marion envisage *l'Histoire financière de la France depuis 1755 jusqu'en 1789*. « L'ancien régime, a dit le rapporteur, est mort de ses mauvaises finances. La faute en est au Gouvernement qui n'a pas eu l'énergie d'imposer les réformes nécessaires pour augmenter les revenus publics, manifestement insuffisants, ni de réduire les dépenses, par exemple celles de la Cour, qui étaient scandaleuses. La faute en est plus encore aux privilégiés et surtout aux Parlements qui, par une opposition constante et violente, ont empêché toute réforme fiscale. Les Parlements ont accrédité l'idée que les charges fiscales étaient si lourdes qu'il était impossible d'y rien ajouter... C'était une idée fausse. Le peuple se plaignait moins de la lourdeur des impôts que de la façon dont ils étaient répartis et perçus. Si les privilèges avaient disparu, si les dépenses de la Cour avaient été réduites, la répartition et la levée bien ordonnées, la

France se fût trouvée en bonne situation financière. » Elle pouvait certainement payer beaucoup plus qu'elle ne payait.

« Mais aucune réforme ne fut faite. Chaque année continua de laisser un déficit. Pour éviter la banqueroute générale, il fallait faire des emprunts. Déficit et emprunt furent les deux procédés coutumiers.

« Or, survint la guerre de l'Indépendance Américaine. Elle coûta près de deux milliards, somme alors énorme, qui fut fournie en partie par des procédés extrêmement onéreux. Emprunter encore était presque impossible; de nouveaux impôts auraient provoqué des éclats parlementaires et des insurrections populaires. Il fallut convoquer les États Généraux, et ce fut la Révolution. »

En traçant ce tableau avec une maîtrise où on ne peut le méconnaître, le rapporteur a donné du premier volume une idée large et belle. Il n'a pu entrer dans les détails qui portent le livre de M. Marion à un degré surprenant de réalisation. Construit avec la recherche d'une science qui va au fond des choses, avec une justification des sources qui ne saurait être mieux établie, il abonde en idées générales et en vues d'ensemble. M. Marion écrit dans son introduction : « Il y a en histoire des points de vue plus pittoresques, plus séduisants que le point de vue financier, mais l'histoire financière est celle qui fait entrer le plus intimement dans le fond même de la vie d'une nation. » Le cours des finances d'un peuple, peut-on dire, c'est le cours de son sang. M. Marion analyse notre sang, et ne laisse aucun globule sans l'interroger. S'il paraît indulgent pour Turgot et pour ses entours,

il porte sur Necker un jugement dont on doit retenir et louer l'indépendance. L'indépendance est d'ailleurs la caractéristique de ce livre qui est un livre de conscience.

Le tome II est plein de nouveauté et d'enseignements. « La Constituante, dit le rapporteur, crut au désintéressement patriotique des contribuables; il se trouva que le contribuable ne voulut payer que le moins possible. Il était fier de son titre de citoyen; mais il s'étonna d'être encore contribuable. Il aimait sa patrie, mais il n'aimait pas les contributions. Malgré l'addition de ressources nouvelles (enregistrement, timbre, patentes), la Constituante ne put équilibrer le budget de l'État; il en fut de même pour les départements et les municipalités. La banqueroute, la hideuse banqueroute frappait à toutes les portes. Il fallut recourir au papier-monnaie » et, malgré la confiscation des biens des prêtres, des émigrés et des bourgeois, ce fut l'impossibilité de vivre et le prodige de la vie chère, par l'avalissement du signe monétaire.

Le tome II s'arrête à la convocation de la Convention. Quel que soit le plan d'ensemble que M. Marion a adopté et qu'il a dû subordonner aux grands événements financiers, on peut être assuré qu'il sera bien rempli. M. Marion écrit simplement et clairement. Son érudition inspire toute confiance. Il sait choisir, entre les documents, ceux qui sont essentiels. Il en produit de nouveaux qui convainquent. « Il a étudié son sujet avec une liberté d'esprit qui l'a fait impartial », et, en ajoutant à l'histoire de France, un chapitre qui, par sa structure, et sa documentation était inconnu, il a écrit un grand livre.

Près de ce livre, l'Académie en place un autre qui ne mérite pas moins de renommée et d'honneur; elle décerne à M. Gsell, professeur au Collège de France, le Grand Prix Broquette-Gonin. M. Gsell, après de fortes études à l'École de Rome, s'est consacré, depuis 1893, à écrire *l'Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. Confiant dans les destinées de la France en Afrique, il a pensé qu'il incombait à un Français de montrer ce qu'ont fait nos prédécesseurs sur cette terre qui, depuis bientôt un siècle, est arrosée de tant de notre sang. Le premier volume de cette œuvre considérable a paru en 1913 : « Les conditions géographiques du Nord africain, ses bases préhistoriques, ses premiers âges historiques, sont exposés magistralement. Les tomes II et III ont paru en 1918; ils traitent de l'État carthaginois, et de l'histoire militaire de Carthage, jusqu'à la destruction de l'État et de la ville. »

L'auteur compte employer une dizaine de volumes à pousser le récit jusqu'à l'invasion arabe : il aura ainsi mis sur pied une des grandes œuvres historiques de notre temps. Celle-ci est vivante et harmonieuse. La forme d'exposition est sobre, juste, discrètement pittoresque, toujours limpide. Ce n'est ni un antiquaire, ni un archéologue qui parle, mais un historien, et du point de vue de la civilisation méditerranéenne envisagée dans son ensemble. M. Gsell connaît admirablement textes, documents et monuments. C'est un critique exact et fin. Il a l'intelligence des détails, mais tout est subordonné à une large intelligence des ensembles. Il annexe à la France continentale cette France africaine dont les fils ont

prouvé déjà, dans la littérature, dans la politique, et dans les armes, une étonnante virtuosité. Quel regain de renommée cette race, sortie du vieux tronc français, amalgamée à d'autres races latines, et chauffée à ce rude soleil, est capable d'apporter à notre patrie!

Par une heureuse fortune, l'Académie disposait en 1919, outre du prix Gobert et du prix Broquette-Gonin, du prix Jean Raynaud. Il est quinquennal, et n'a été accordé jusqu'ici qu'à des hommes d'une haute valeur. « Il sera décerné, dit le libellé, au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté. Les membres de l'Institut ne sont pas écartés du concours. »

L'Académie a pensé que ce texte s'appliquait exactement à M. Henri Pirenne, associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'Université de Gand, l'un des hommes qui, par leur caractère et par leurs écrits, honorent la Belgique et la langue française. M. Henri Pirenne a entrepris, depuis 1899, d'écrire l'histoire de son pays, de montrer les raisons essentielles qui y ont déterminé la nationalité et qui l'ont rendue essentielle aussi bien à des citoyens, qu'à l'Europe. Suivant les événements avec une intelligence avertie, une connaissance approfondie ses sources, une compétence universellement reconnue, il a, dans un premier volume, poussé des origines au début du XIV<sup>e</sup> siècle; le second s'arrête à la mort de Charles le Téméraire, le troisième à l'arrivée du duc d'Albe, le quatrième à la paix de Munster : c'est on le voit un des ouvrages les mieux conçus

et les plus importants qu'on ait imprimés de notre temps et l'on ne saurait douter qu'il ne soit achevé jusqu'à 1830 avec deux ou trois volumes. Les Allemands appréciant l'intègre renommée de cet homme et sa légitime influence prétendirent l'enlever à la Belgique, la libre nation qui dans dix ans célébrera le centenaire de son indépendance, pour le lancer dans cette aventure flamande qui constituait un pacte avec l'ennemi et une trahison à l'égard de la patrie. M. Pirenne refusa; on le déporta: on ne le fit point céder, et dans l'exil, il maintint les droits de sa conscience en même temps que les imprescriptibles arrêts de l'Histoire. L'Académie lui a offert le prix Jean Raynaud, comme un hommage à l'historien remarquablement informé, au patriote incorruptible, au défenseur inébranlable des droits essentiels à la civilisation.

L'Académie n'a pas été moins heureuse pour le prix Saintour. Elle a rencontré un livre d'érudition qui, répondant à l'énoncé du programme, est un livre hautement et profondément français. Contredisant les théories germaniques avec un appareil scientifique qui atteste sa compétence, M. Foulet revendique pour la France, le *Roman du Renard*. Il conteste les travaux immenses, œuvres de plusieurs générations d'érudits allemands et même français, et cette doctrine mystique prêchée par les Grimm et par les romantiques allemands qui expliquait par une force de création anonyme, impersonnelle, collective, dévolue au peuple, la naissance des plus grands ouvrages de l'esprit, depuis l'*Iliade*, jusqu'aux *Nibelungen*!

M. Foulet ne pense pas que le peuple sache tout sans

avoir rien appris. Il pense que, au moyen âge comme aujourd'hui, il n'y a d'art que celui des artistes. Appliquant aux vingt-huit branches de ce roman de trente mille vers, les ressources actuelles de la critique littéraire, il trouve, au lieu d'une foule innombrable de collaborateurs anonymes, quelques clercs du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles. Ces écrivains de métier appartenaient à l'élite intellectuelle de leur temps. Ils avaient lu les romans d'histoire et les chansons de geste. Ils ont appliqué à une matière nouvelle les procédés de leurs devanciers et de leurs contemporains. A côté de l'épopée nationale et de l'épopée courtoise, ils ont créé l'épopée humoristique. Ils en ont emprunté la matière aux fabulistes de l'antiquité classique, ou à des compositions de vers latins, où s'égayait la verve des clercs et des moines, leurs contemporains. M. Foulet a prouvé qu'au lieu d'être d'inspiration germanique, le *Roman du Renard* est d'inspiration — comme d'exécution — latin et français. Par lui, l'érudition française a repris, de haute lutte, un des biens qu'on lui avait ravis. M. Foulet a publié à la veille de la guerre son livre conçu et exécuté durant de longues années d'enseignement outre-mer. Il a rejoint son régiment en août 1914.

A côté de ces œuvres de grande envergure qui attestent un effort continu que la guerre n'a point ralenti, il faut faire place aux monographies historiques dont plusieurs ont été suggérées par les événements. Tel est le cas des *Anciennes Républiques Alsaciennes* de M. Louis Batiffol, auquel vous avez décerné le second prix Gobert. C'est un livre agréable et bien présenté où se trouvent rappelés les traits d'histoire qui, de tout temps ont rattaché l'Alsace

à la Gaule romaine et à la France. M. Louis Batiffol avait déjà, par ses ouvrages sur les débuts du XVII<sup>e</sup> siècle, acquis un renom mérité que ce livre confirme.

L'une des importantes fractions du prix Théroouanne, est allée à une monographie provinciale : *Le Pardon annuel de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre à Saint-Jean de Lyon*. M. l'abbé Sachet y rapporte un chapitre des annales de sa ville. Parti d'une étude sur les origines de cette fête patronale, sur ses pompes et sur ses manifestations, il a groupé autour de ces réjouissances les chroniques de l'Église, les restitutions liturgiques, les habitudes du public et des clercs, les mœurs des diverses époques, le développement enfin, au sein d'une cité puissante et jalouse de ses droits, d'une autonomie religieuse. Précieusement illustrés avec le concours de bibliophiles lyonnais, ces deux volumes, dont le luxe et l'ampleur passent un peu le sujet, n'en sont pas moins intéressants pour les amateurs locaux.

Il convient de rapprocher les deux autres volumes auxquels ont été attribuées deux autres fractions du prix Théroouanne : *Le Rhin français pendant la Révolution et l'Empire* de M. Sagnac, et *Les Survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne* de M. Rovère, pour faire se rencontrer deux écoles, et sans doute deux formes de patriotisme. M. Rovère qui a longtemps vécu dans l'Allemagne rhénane, a composé son livre surtout sur les sources allemandes; M. Sagnac, d'après les archives françaises. Surtout, M. Sagnac, sans rejeter les conclusions qui s'imposèrent à Alfred Rambaud, dès qu'il eût commencé ses études sur le Rhin napoléonien, s'attache aux désaccords qui se produisirent entre Français et Rhénans, dont il a

nécessairement trouvé trace dans les dépôts ; il prend pour favoris, ces intellectuels allemands qui relevaient de Berlin et qui menèrent l'opposition contre la France. Plus ouvert, plus humain, plus certain de la tradition qu'il a explorée, M. Rovère a largement traité l'histoire de ce scion qui, durant un siècle, a maintenu dans cette partie de l'Allemagne une religion française : la religion du *Tambour Legrand* et des *Deux grenadiers*. Il a su l'exposer d'après des documents dont on serait mal venu à contester la portée, car ils ont servi de base, en Allemagne même, aux travaux du professeur Holzhausen.

Il faudrait dire un mot de *l'Histoire de la fondation de la Nouvelle Orléans*, par M. de Villiers, des découvertes qu'il a faites sur Manon et ses enfants, et de *l'Histoire de la Révolution dans la Mayenne* de M. l'abbé Gaugain, où le caractère confessionnel de l'auteur se révèle quelque peu aux dépens de l'impartialité historique. De même, *les Intellectuels dans la Société française*, où M. René Lote a résumé, dans de courts chapitres, infiniment d'idées. Mais il faut s'arrêter au livre que le vicomte de Gibon a publié sur les *Iles Chausey*, ce groupe d'ilots qui s'égrène sur la mer, au nord de Granville et de la baie du mont Saint-Michel. Ces écueils de granit qui, la plupart, sont recouverts par la haute mer, ont une histoire, une très vieille histoire, où abondent les coups de main et les éclats de guerre farouche. M. de Gibon la suit à travers les âges, particulièrement sous les Matignon qui avaient charge de ces ilots depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Il a raison ; il n'est pas une pierre de notre sol qui ne vaille un livre.

Nous sortons de l'Histoire proprement dite, avec les

deux ouvrages de genre différents entre lesquels l'Académie a partagé un de ses plus nobles prix. Dans *Fénelon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, M. Albert Chérel expose avec lucidité et méthode la transformation laïque du mysticisme fénelonien; ce que voulait Fénelon, sous l'influence de M<sup>me</sup> Guyon, c'était l'amour substitué à l'autorité, le sentiment préféré à l'action; mais il entendait l'amour de Dieu et le sentiment chrétien. Un Rousseau entendra l'amour de la Nature, et le sentiment purement émotif. C'est cette haine de l'autorité, dans l'éducation comme dans le Gouvernement, que les philosophes empruntent à Fénelon. Dans ce livre fort étendu, (700 pages), l'auteur développe cette thèse avec une extraordinaire minutie; mais il s'abstient de conclure et de prendre ses responsabilités.

*La Renaissance provençale* que l'on met en parallèle, apporte une contribution documentée à l'étude du mouvement régionaliste auquel se rattachent les noms de Roumanille et de Mistral. Les causes très complexes de ce mouvement sont démêlées, par M. Ripert, dans des chapitres qui montrent successivement la part des savants, des historiens, des patoisants, des simples curieux, des ouvriers, des hobereaux et des bourgeois traditionnalistes, le tout pour aboutir, à travers toutes sortes de traverses, à *Mireille* et à son triomphe. Une vue remarquable domine cette étude consciencieuse, c'est que cette renaissance apparente est une fin. M. Ripert, s'il exalte Mistral, doute de la durée de la langue provençale. « J'ai l'impression, conclut-il, d'assister à un splendide crépuscule devant ce chef-d'œuvre d'une langue malgré tout déclinante. »

Il n'est point mauvais de trouver sous sa main, à cette occasion, le livre de M. P. Lasserre : *Frédéric Mistral, poète, moraliste, citoyen*. Dans ces pages dédiées à un neveu du poète, tué le 7 juin 1917 au Chemin des Dames, M. Pierre Lasserre étudie les œuvres du maître et ses doctrines. Il y aurait des réserves à faire sur ses attaques contre le « Jacobinisme centralisateur », mais dans l'ensemble, quoique en contradiction fréquente avec M. Ripert, il suggère d'utiles collationnements.

Par cette route française, qui reste et restera telle, nous arrivons aux livres qu'on peut appeler géographiques, qui, à la remorque de l'histoire, de la politique ou de la simple fantaisie, promènent par le monde divers et nouveau, notre esprit amusé. Voici *Sept villes mortes d'Afrique*, où M. Martial Douël nous sert de guide à travers les ruines : voici *le Liban* dont M. René Ristelhuber raconte les *traditions françaises* : les Croisés, Louis XIV, Bonaparte, quoi de plus grand ! Voici *la Chine* que nous enseigne un jeune homme dont le nom est ici particulièrement honoré. M. Maspero, administrateur des services civils en Indo-Chine ; il a vu de près ce qu'il raconte, il trace un tableau intéressant des relations de l'Europe avec l'Extrême-Orient, et il pose en termes excellents les problèmes du présent et de l'avenir : problèmes économiques, militaires, religieux, financiers ; son livre apporte un fil d'Ariane dans ce qui semble un prodigieux dédale, et il sert d'introduction à des livres tels que celui de M. Gérard.

M. A. Gérard fut ministre au Brésil et en Chine, ambassadeur au Japon. En Chine, de 1893 à 1897, deux

tâches s'imposaient à lui : rétablir les bonnes relations entre la France et l'Empire chinois, relations troublées depuis longtemps par les événements du Tonkin; pacifier la frontière, et ouvrir des voies à notre expansion dans l'empire. Au lendemain du traité de Simonosaki, il fallait obtenir ces grands résultats sans altérer nos rapports d'amitié et de confiance avec le Japon. En outre, il fallait aborder le Japon lui-même, et jeter les bases d'une amitié commune en préparant de ce côté aussi l'*ente te*. Cette double tâche, M. Gérard sut l'accomplir. Il raconte dans *Ma Mission en Chine*, comment il agit et comment il réussit. L'Académie a décerné à son livre, une partie du prix Thiers.

L'autre partie est allée à M. Frédéric Barbey, l'auteur de *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*. Il est expédient de rappeler ici le rôle que M. Barbey a rempli durant la guerre à la Croix-Rouge de Genève; il explique et justifie l'impartialité qu'apporte l'Académie, sur la matière même où il lui convient le plus de se montrer susceptible. M. Barbey a présenté à nos concours ce livre où il traite d'un de nos concitoyens, qui, après avoir été un administrateur remarquable, sut être un proscrit; il ne le ménage point. Félix Desportes exécuta les ordres de son gouvernement avec droiture et intégrité. La Ville-Église roulait à l'anarchie, sans la main très ferme de l'envoyé de la République française; l'annexion, à laquelle l'Europe entière applaudit, a pu être, comme le croit M. Barbey, « un déplorable acte de violence », mais Georges Mallet, plus juste et mieux inspiré, dit : « Quand nous fûmes pris par la France, nous sortions de la Révo-

lution de 1794, les quinze années de mort politique qui suivirent étaient nécessaires pour amortir de tristes souvenirs, et faire cesser de longues habitudes de ressentiment. » Le régime français, même après la Restauration de 1814, contribua, plus que toutes les émeutes qui suivirent, à l'abolition de cette prodigieuse création de Calvin, la Théocratie de la Réforme. Il introduisit un peu de liberté chez ces libéraux; il contraignit les pasteurs à admettre qu'il existait d'autres citoyens que les Calvinistes. La réaction empêcha l'œuvre de durer, mais la France avait préparé les temps nouveaux. M. Barbey dont le progrès comme rédacteur mérite d'être signalé, a utilisé avec bonne volonté les archives de Paris et celles de Genève; il a obtenu communication de précieux manuscrits, et si son livre, par des côtés, choque notre orgueil national, il donne à d'autres qu'à nous une leçon salutaire, une leçon essentielle: un peuple, si puissant ou si faible qu'il soit, ne gagne rien à des annexions forcées; un jour vient où les vaincus réclament leur bien et où les adversaires des annexions qui se sont, sous quelque prétexte, ménagé des territoires à leur convenance, sont contraints à les restituer.

Dans la *Sienna* de M. Peraté que commentent des eaux-fortes de M. Bouroux, l'histoire se faufile à travers les paysages et les monuments, et y fait bonne figure. Quant aux *Industries de la Céramique à Fez*, de M. Alfred Bel, on souhaiterait que, de même, sur toutes les professions en pratique dans nos colonies, on rencontrât des renseignements de cette valeur touchant des métiers que se haussent à devenir des arts.

L'Académie décerne chaque année le prix Juteau-Du-

vigneaux à l'auteur, ou aux auteurs d'ouvrages de morale, surtout au point de vue catholique. Cette année, des prix ont été prélevés sur les autres concours pour récompenser des œuvres confessionnelles que leur sujet eût destinés à trouver place ici. Dans ses *Leçons sur la Messe*, Mgr Batifol fournit une étude remarquable de liturgie chrétienne. L'auteur connaît merveilleusement son sujet; il discerne la succession des époques où telle prière a été ajoutée, tel geste introduit, où les formules accessoires se sont groupées autour de l'essentiel du Sacrifice; c'est de l'histoire, et de la meilleure. *La Spiritualité chrétienne* de M. Pourrat se rapproche davantage du libellé qu'atteint presque, au moins selon les traditions, la *Vie de l'Abbé Simonis, député au Reichstag*, par M<sup>gr</sup> Kannengieser. On eût pu y joindre *Les Mouvements de la Jeunesse catholique française au XIX<sup>e</sup> siècle*, de M. Th. Mainage, et une *Vie de l'abbé Gabriel Deshayes, ancien curé de Saint-Gildas d'Aray*, par l'abbé Crosnier. Ce sont là des ouvrages d'édification qui rentreraient dans ce concours : Mais il paraît fâcheux d'y introduire des livres de polémique violente : où se voit le mot histoire, on doit espérer, sinon quelque impartialité, au moins quelque modération. C'est pousser un peu loin la charité.

De même doit-on rappeler que, sauf pour les concours où les fondateurs des prix ont laissé à l'Académie toute liberté, elle doit se conformer exactement au libellé. Il est obligatoire.

Nous avons d'après les concours de l'Académie, dressé un rapide inventaire de la production historique de la

France, et nous avons trouvé qu'en ces jours de guerre et de deuil, elle a été presque plus abondante et plus riche qu'aux jours de paix. Nous avons constaté qu'elle apporte à notre pays, à ceux qui l'aiment et à ceux qui le dénigrent, la preuve indéniable de sa vitalité intellectuelle. Cette vitalité se montre-t-elle moins dans le domaine littéraire? C'est ce que vos autres concours vous permettront d'examiner.

Parmi les prix littéraires que l'Académie décerne de son chef, elle met au sommet le grand prix de Littérature, qu'elle a créé, voici moins de dix ans. Elle l'a décerné cette année à deux hommes, dont la fraternelle collaboration n'a fait qu'un écrivain. MM. Jérôme et Jean Tharaud ont quarante-cinq et quarante-deux ans. Ils sont en pleine activité intellectuelle et physique. L'aîné, à sa sortie de l'École Normale, publia chez Péguy, — avant les *Cahiers*, — *le Colporteur débile*, brochure de cent seize pages, « dédiée à Lucile de Chateaubriand qui mourut d'avoir aimé son frère ». Ensuite, et la même année, 1898, *la Lumière*, qu'il dédia à Villiers de l'Isle Adam. Le groupe où régnait Péguy, accompagné alors de Jean Jaurès et de Romain Rolland, trouva chez les Tharaud des adeptes bénévoles et l'on dirait enthousiastes, n'était le caractère de leur talent. *Dingley, l'illustre écrivain* qu'ils publièrent en 1902, fut couronné par l'Académie des Goncourt. Les *Contes à la Vierge* vinrent ensuite, avec les *Moines de l'Athos*, et faut-il ajouter, les *Hobereaux*? M. Jérôme Tharaud publia en 1903 des *Contes Magyars* : on nous a dit qu'il professait alors à Buda-Pest, mais ce ne fut qu'une échappée. *L'Ami de l'Ordre*, *Les Frères ennemis*, *Bar-Cochebas*, *la Ville et les*

*champs, la Fête arabe, la Maîtresse Servante, la Tragédie de Ravallac, la Bataille à Scutari d'Albanie*, le roman, l'histoire, la poésie, les voyages, ils ont abordé tous les sujets avec la même perfection de style et la même maîtrise de l'expression. Ils ont écrit la *Vie et la Mort de Déroulède*, car, comme Péguy, ils ont traversé les doctrines libertaires, la haine du soldat et des soldats, avant d'arriver à ce soldat-poète, ce petit neveu de Béranger qui a traduit ses strophes en gestes et en actes.

Les Tharaud sont de grands voyageurs. Leur curiosité infatigable les conduit sur des routes fort diverses, où ils appliquent à des sujets bigarrés, une méthode unique de composition, un style également pur, une pareille justesse dans les touches, et où ils arrivent presque au chef-d'œuvre dans ce tableau de la guerre : *Une Relève*.

C'est à M. Édouard Estaunié que l'Académie a décerné le prix Née. Depuis 1890 où, à vingt-huit ans, il a débuté par un roman : *Un simple*, M. Édouard Estaunié a publié, à de longs intervalles, sept à huit volumes dont aucun n'est insignifiant, et qui attestent tous une longue et solitaire méditation. Ces livres ne s'adressent point à un public futile et vulgaire; ce sont des histoires très simples, où, dans une langue excellente, précise et forte, des âmes sont contées. Nulle violence de langage, point de drame à panache, mais une profondeur si rare de réflexion, une peinture si nette des sentiments, classent au premier rang ce romancier qui sut écrire sur les *Petits Maîtres hollandais* un volume plein d'idées, produire un *Cours des Sources d'énergie électrique*, et un *Traité pratique de Télécommunication électrique*. Le grand romancier qui vient de donner

au public l'*Ascension de M. Baslève*, s'était, malgré son âge, engagé pour la durée de la guerre et il remplit à présent en Alsace, des fonctions qui exigent le déploiement de toutes les qualités de vigueur et de droiture. Notons chez M. Estaunié l'action si précieuse de la probité scientifique sur la production romanesque.

*Maman*, le livre de M. Darmentières auquel vous avez décerné le prix Calmann-Lévy, rentre nettement dans la littérature de guerre. Vous avez déjà couronné l'auteur lorsqu'il se nommait Paul Hazard, et qu'il écrivait : *La Révolution française et les Lettres italiennes*, ou qu'il présentait à vos concours un beau *Discours sur la Langue française*; mais ce professeur à l'Université de Lyon, est né à Noordpenne, et c'est son pays natal qui inspira ces cent soixante pages, les plus dramatiques, les plus touchantes, les plus pleines de la France, de cette agonie dont la persévérante bataille et l'opiniâtre martyre nous ont sortis. Comment n'eût-on pas cru, avant le jour de la Résurrection, qu'elle était pour jamais au tombeau? Encore ne savait-on pas toutes ses souffrances et toutes les trahisons. Dans sa dédicace *aux Mères de France*, M. Paul Darmentières écrit : « Il faudrait une offrande plus digne et je voue à de trop hautes protectrices un trop faible don. » Cela est vrai que les mères de France ont été les incomparables ouvrières de la Victoire, et qu'elles y ont tout donné : leur sang, leurs larmes, le travail de leurs jours et de leurs nuits. Nul ne parviendra, dans des livres, à les peindre telles qu'elles furent, à rendre la beauté intégrale de leur cœur sacrifié. Mais le croquis qu'on en donne ici est un des plus justes hommages qu'on leur puisse rendre.

Seulement pourquoi cette grande nouvelle n'a-t-elle point paru isolée? On n'imprime point des pasquinades à la suite de l'Office des Morts.

Vous avez décerné à M. Albert-Émile Sorel le prix Vitet. M. Albert-Émile Sorel est fils de notre cher et éminent confrère, l'historien de la Diplomatie sous la Révolution et l'Empire, le grand et l'intègre écrivain que l'Institut entier a voulu honorer en lui décernant le prix Osiris.

J'ai hâte d'arriver à un volume qui donne des espérances et qui apporte des consolations. Celui auquel l'Académie décerne le prix du Roman. M. Pierre Benoit est un jeune. Outre de jolis vers, dispersés dans des revues éphémères, il a jusqu'ici publié deux volumes : *Königsmarck* et l'*Atlantide*. En décernant au dernier ce prix qu'elle dégage ainsi des étreintes psychologiques et qu'elle restitue aux récits à la française, aux drames vigoureux, aux tableaux nets et prompts, l'Académie n'a point prétendu signaler un chef-d'œuvre : elle a seulement constaté une œuvre, et encouragé un ouvrier.

De nos jours, dans un pays fantastique que, par le prestige d'une érudition abondante et factice, l'auteur parvient à rendre vraisemblable, au fond des déserts, hors de toutes les routes, mais relié à notre humanité par un système inédit d'ondes et par un peuple d'espions, une femme, de race divine, règne, incomparable de beauté, de science, et de caprices, employant à se rechercher des amants qu'elle tue ensuite, une puissance qui n'a trouvé aucune limite. C'est une histoire qui pourrait être licencieuse et qui, par la vivacité du récit, garde son ingénuité, échappe à l'obs-

cérité comme à la niaiserie, reste vraisemblable, intéressante, faut-il dire amusante? A certains endroits, une pointe de mauvais goût laisse, dans l'exubérance, percer la jeunesse. Mais le fruit est frais, il est intact, il est savoureux, et l'on peut dire que, cette fois, le Prix du Roman annonce un romancier.

Des prix que vous réservez à la critique littéraire, vous avez attribué l'un à M. Lintilhac, l'autre à M. Mauclair. M. Lintilhac qui, comme on sait, est vice-président du Sénat, a été remarqué jadis pour un travail sur Beaumarchais que vous avez couronné et pour une étude sur Lesage qui fait partie de la *Collection des grands Écrivains*. Il s'est imposé la lourde tâche d'écrire une *Histoire générale du Théâtre en France*, et, par les cinq volumes qu'il a publiés, on peut penser qu'il l'a accomplie. Suivant le développement chronologique de la Comédie, il énumère les pièces, en rend un compte sommaire, dans une forme qui tient de la conférence, et s'applique à présenter, par de longs extraits, la conception dramatique, les procédés comiques et le style de l'auteur. On ne saurait méconnaître la valeur d'un système qui met ainsi à la portée du public un cours complet de littérature dramatique.

Toute différente est la formule adoptée par M. Camille Mauclair, auquel vous avez décerné le prix J.-J. Weiss. M. Camille Mauclair qui a derrière lui un lourd et riche bagage, a cherché avec passion à pénétrer les questions d'art. Nul n'a mieux réussi à s'en approprier la substance. Dévôt en même temps de l'art pictural et de l'art musical, il professe un goût très vif pour des thèmes hasardés qui ne sont pas de notre ressort, et cette ten-

dance l'a sans doute mieux préparé qu'homme au monde à saisir les beautés de l'art que pratiquait Baudelaire. L'œuvre de celui-ci demeure avec ses splendeurs. Elle seule importe; certaines correspondances récemment publiées n'y ajoutent ni n'en retirent rien. Ne prenons donc que celle-ci, et, s'il vous plaît, ne regardons pas trop l'auteur et, en thèse générale, les auteurs.

Le dernier des prix dont l'Académie disposait, le prix de la Langue française, a été décerné, comme un suprême hommage aux braves qui sont morts pour la France, à M<sup>gr</sup> Lemaître, évêque du Soudan. M<sup>gr</sup> Lemaître est l'évêque du plus grand diocèse du monde, un diocèse dont le territoire égale huit fois environ la superficie de notre France continentale. Il y entretient treize centres de missions et quatre cents postes de religieuses. Il a créé des écoles françaises, des ouvriers, des écoles d'apprentissage pour menuisiers ou maçons, des associations agricoles, des sociétés de bienfaisance, des dispensaires. Par les Pères Blancs, la charrue a été introduite; les bœufs ont été dressés; les barrages ont été formés pour les irrigations; le coton et les autres textiles ont été mis en culture; des greniers de réserve ont été établis; des mulets ont été acclimatés pour remplacer le portage à tête d'hommes, et cette œuvre immense de souverain pacifique, ne représente qu'une part médiocre de l'œuvre de M<sup>gr</sup> Lemaître et de ses frères. Il a été, sur ce continent, le créateur de l'industrie et du commerce, l'initiateur de l'agriculture. Il a été, pour la France, surprise par une agression brutale, un grand recruteur d'hommes. La France lui avait concédé une sorte d'autorité morale sur les troupes

soudanaises. En 1914, il reçut du Gouvernement de la République, pour la chrétienté du Soudan, la reconnaissance du statut chrétien, comme seul droit légal; ce fut lui qui, durant la guerre, obtint la création du corps d'interprètes pour les troupes noires. L'influence qu'il exerçait a justifié, et au delà, les missions que M. Clemenceau lui a confiées près des bataillons soudanais. Écoutez ceci : soixante pour cent des troupes noires ont été fournies à la France par le Soudan; soixante-dix pour cent des Soudanais qui sont venus combattre avec nous dorment leur dernier sommeil dans la terre de France.

« Pour faire les œuvres de la plus grande France au Soudan, a dit M<sup>gr</sup> Lemaître, il me faut deux choses : dévouement et argent. De la première, mes missionnaires se chargent : aux Français de France de se charger de l'autre. » Et c'est pourquoi l'Académie, qui prétend représenter quelque chose de la France, offre à M<sup>gr</sup> Lemaître, ces dix mille francs pour fonds de bourse.

Nous n'avons rien à offrir que notre admiration à celui qui, avec une admirable compétence et cette foi qui transporte les montagnes, s'est fait l'apôtre de l'emploi des *troupes noires en Europe*. Par la conférence, par le journal, par la brochure, par le livre, il répandait la conviction qui apporta le salut. Car, sans les troupes noires, recrutées par M<sup>gr</sup> Lemaître, commandées et manœuvrées par le général Mangin, dressées et entraînées par nos cadres blancs d'officiers et de sous-officiers, qui donc eût osé affronter le choc suprême et la redoutable énigme des suprêmes batailles?

J'ai fini, Messieurs, j'ai été long et m'en excuse. Au moins ai-je prétendu, à la première fois où je parle de cette place, que ma parole fût un hommage aux combattants et aux morts. J'aurais voulu que ce discours fût digne d'eux, égal à la noblesse de leur sacrifice, mouillé des larmes que nous devons à nos enfants, mais ils se refusaient aux louanges et dédaignaient les épithètes. Cette simplicité dans l'héroïsme imprime à cette guerre un trait essentiel. Messieurs, nos soldats ne nous ont pas appris seulement à mourir, mais à vivre, à parler et à écrire. Comme disait l'un d'eux, ils n'aimaient point le falbala. S'il se trouve des romanciers qui, dans des proses imagées et lyriques, dépassent les vraisemblances et formulent des déclamations insincères, le camarade rabat d'un geste l'exagération des phrases : « Tu nous bourres le crâne » dit-il. — Et c'est assez.

---

## PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS

---

### PRIX DE POÉSIE

L'Académie avait proposé pour sujet de prix à décerner en 1919 :

#### LES MORTS FÉCONDES

Un prix de *quatre mille francs* a été décerné au manuscrit inscrit sous le n° 75, ayant pour titre :

#### *Les Morts fécondes*

et portant comme épigraphe :

Heureux ceux qui sont morts dans les grandes batailles.

(CHARLES PÉGUY.)

dont l'auteur est M. JACQUES DEBOUT.

---

## PRIX MONTYON

### DESTINÉ AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MOEURS

L'Académie a décerné :

Un prix de *quinze cents francs* chacun aux ouvrages suivants :

*Lectures pour une ombre*, par M. JEAN GIRAUDOUX ;

*D'Alsace à la Cerna*, par M. JEAN SAISON.

Un prix de *mille francs* à chacun des ouvrages suivants :

*Autour de Noyon*, par M. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR ;

*En esclavage*, par M<sup>me</sup> HENRIETTE CELARIÉ ;

*Dans les camps de représailles*, par M. JEAN-JULES DUFOUR ;

*Les îles Chausey, et leur histoire*, par M. DE GIBON.

Un prix de *cinq cents francs* à chacun des ouvrages suivants :

*Les monuments français détruits par l'Allemagne*, par M. ARSÈNE ALEXANDRE ;

*Les aveugles en France*, par M. MARCEL BLOCH ;

*Gabriel Deshayes* (2 vol.), par M. le chanoine ALEXIS CROSNIER ;

*La femme chez les garçons*, par M<sup>lle</sup> GALZY ;

*Notre guerre*, par M. JOSÉ GERMAIN ;

*Le prêtre-soldat dans l'histoire*, par M. OSCAR HAVARD ;  
*Carnet d'un dragon dans les tranchées*, par M. ÉMILE HENRIOT ;

*Récits et Réflexions d'un combattant*, par M. LOUIS HOUR-  
TICQ ;

*Frédéric Mistral*, par M. PIERRE LASSERRE ;

*En Belgique. — La zone de l'avant*, par M. HENRI MALO ;

*Traditions françaises au Liban*, par M. RENÉ RISTEL-  
HUEBER ;

*Un cousin d'Alsace*, par M. EDMOND SÉE ;

*Gloires et drames de la mer*, par M. GEORGES GUSTAVE-  
TOUDOUZE ;

*En Allemagne*, par M. GÉO VALLIS.

Un prix de trois cents francs à chacun des ouvrages  
suivants :

*La Serbie légendaire*, par M<sup>me</sup> GÉNINA CLAPIER ;

*Les crimes inexpiables*, par MM. J. DONAT et J. SIGNORET ;

*Sept villes mortes*, par M. MARTIAL DOUËL

*80 000 en torpilleur*, par M. JACQUES FIERRE ;

*La grande route de l'Ancien Monde*, par M. HENRI FROI-  
DEVAUX ;

*Sur le front de mer*, par M. ARNOULD GALOPIN ;

*Vingt jours de guerre aux temps héroïques*, par M. le com-  
mandant A. GRASSET ;

*Lettres aux neutres sur l'union sacrée*, par M. GEORGES HOOG ;

*Les mouvements de la jeunesse catholique française au  
XIX<sup>e</sup> siècle*, par M. TH MAINAGE ;

*Les consolations pour les cœurs dévastés*, par M. EDWARD  
MONTIER ;

*Le Blocus*, par M. G. DE RAULIN;  
*L'État et la natalité*, par M. DE ROUX;  
*Les Kriekenrinckx d'Anvers*, par M. GABRIEL TIMMORY;  
*Allemand d'Amérique*, par M<sup>lle</sup> DE VILLÈLE;  
*France et Allemagne*, — *Les deux races*, par M. CHARLES  
WEIMANN.

---

#### PRIX JUTEAU-DUVIGNEAUX

L'Académie à décerné :

Un prix de *mille francs* à chacun des ouvrages suivants :

*Leçons sur la messe*, par Mgr PIERRE BATTIFOL;  
*La spiritualité chrétienne des origines de l'Église au moyen  
âge*, par M. l'abbé POURRAT.

Un prix de *cinq cents francs*, à l'ouvrage intitulé : *En  
Alsace après l'annexion* — M. l'abbé J. J. Simonis, par  
Mgr KANNENGIESER.

---

#### PRIX SOBRIER-ARNOULD

Deux prix de *mille francs* chacun, aux ouvrages suivants :

*Jacques Lavoine, mort pour la France: 1896-1917*;  
*Figures et choses du front*, par M. le sous-lieutenant EU-  
GÈNE PIC.

---

#### PRIX FURTADO

Un prix de *mille francs* à l'ouvrage intitulé : *Un soldat  
de France* — *Lettres d'un médecin auxiliaire, 1914-1917*, par  
M. JEAN LANGENHAGEN.

### PRIX FABIEN

L'Académie décerne :

Un prix de *mille sept cents francs* à M. JEAN VIC pour son ouvrage intitulé : *La littérature de guerre* (2 vol.).

Un prix de *mille francs* à l'ouvrage intitulé : *La consommation, le bien-être et le luxe*, par M. ANDRÉ PINARD.

Un prix de *cinq cents francs* à M. ALFRED KRUG, pour son livre intitulé : *Pour la repopulation et contre la vie chère*.

---

### PRIX CHARLES BLANC

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* à chacun des ouvrages suivants :

*La Cathédrale de Reims*, par Mgr LANDRIEUX;  
*Sienna*, par M. ANDRÉ PÉRATÉ.

Un prix de *quatre cents francs*, à M. ALFRED BEL, pour son livre intitulé : *Les industries de la céramique à Fès*.

---

### PRIX JULES DAVAINÉ (Prose)

L'Académie décerne :

Un prix de *quinze cents francs* à l'ouvrage intitulé : *Verdun*, par M. RAYMOND JUBERT.

---

PRIX DODO

L'Académie décerne :

Un prix de *six cents francs* à l'ouvrage intitulé :

*Au front britannique*, par M. J. AULNEAU.

Un prix de *deux cents francs* à M. DE MONTMORILLON,  
pour son livre intitulé : *Au delà du sillon*.

---

PRIX DE JOUY

Un prix de *cinq cents francs* à chacun des deux ouvrages  
suivants :

*Érôs rédempteur*, par M<sup>me</sup> MARGUERITE COMERT;

*La Française dans ses quatre âges*, par M. ROBERT  
GUILLOU.

Un prix de *quatre cents francs* à l'ouvrage intitulé :

*Totoche, prisonnier de guerre*, par M. CHARLES-MAURICE  
CHENU.

---

PRIX JULES FAVRE

Un prix de *mille francs* à l'ouvrage intitulé :

*Hélène enchaînée*, par M<sup>me</sup> MARGUERITE COMBES.

---

PRIX DE JOEST

Un prix de *mille francs* à chacun des deux ouvrages  
suivants :

*La vie politique de François de Chateaubriand*, par M. ALBERT CASSAGNE;

*Un tel, de l'armée française*, par M. GABRIEL-TRISTAN FRANCONI.

---

### PRIX GOBERT

L'Académie a décerné le grand prix Gobert, à l'ouvrage intitulé :

*Histoire financière de la France, depuis 1715* (2 vol.), par M. MARCEL MARION.

Le second prix à l'ouvrage intitulé :

*Les anciennes républiques alsaciennes*, par M. LOUIS BATIFOL.

---

### PRIX THÉROUANNE

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* à chacun des ouvrages suivants :

*Les survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne depuis 1815*, par M. JULIEN ROVÈRE;

*Le pardon annuel de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre de Lyon*, par M. l'abbé SACHET (2 vol.).

*Le Rhin français pendant la Révolution et l'Empire*, par M. PH. SAGNAC.

Un prix de *cinq cents francs* à chacun des deux ouvrages suivants :

*Histoire de la Révolution dans la Mayenne*, par M. l'abbé FERDINAND GAUGAIN;

*Histoire de la fondation de la Nouvelle-Orléans*, par  
M. MARC DE VILLIERS.

---

#### PRIX THIERS

L'Académie décerne :

Un prix de *mille huit cents francs*, à l'ouvrage intitulé :  
*Ma mission en Chine*, par M. A. GÉRARD.

Un prix de *mille francs* à M. FRÉDÉRIC BARBEY, pour son  
livre intitulé : *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la  
France* (1794-1799).

---

#### GRAND PRIX BROQUETTE-GONIN

Ce prix, de la valeur de *dix mille francs*, est décerné à  
M. STÉPHANE GSELL, pour son ouvrage intitulé : *Histoire  
ancienne de l'Afrique du Nord*.

---

#### PRIX BORDIN

L'Académie décerne deux prix, de *quinze cents francs*  
à chacun, des ouvrages suivants :

*Fénelon au XVIII<sup>e</sup> siècle en France (1715-1820)*, par  
M. ALBERT CHEREL.

*La Renaissance provençale (1800-1860)*, par M. ÉMILE  
RIPERT.

---

### PRIX MARCELIN GUÉRIN

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* chacun, aux ouvrages suivants :

*Les intellectuels dans la Société française de l'Ancien Régime à la démocratie*, par M. RENÉ LOTE;

*La Chine*, par M. GEORGES MASPERO.

Un prix de *cinq cents francs* à chacun des six ouvrages suivants :

*Pour la croisade du XX<sup>e</sup> siècle*, par M. l'abbé TH. DELMONT;

*Le chrétien, homme d'action*, par M. ALBERT MAHAUT;

*Aux paysans du front*, par M. l'abbé MUNIER;

*Luther et l'Allemagne*, par M. l'abbé PAQUIER;

*L'avant-guerre allemande en Europe*, par M. ANDRÉ SOULANGE-BODIN;

*La France en danger*, par M. PAUL VERGNET.

---

### PRIX J.-J. WEISS

L'Académie décerne un prix de *mille francs* à M. CAMILLE MAUCLAIR, pour son livre intitulé : *Charles Baudelaire*.

---

### GRAND PRIX DE LITTÉRATURE

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *dix mille francs*, à MM. JÉRÔME et JEAN THARAUD, pour l'ensemble de leurs œuvres.

PRIX DU ROMAN

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *cing mille francs* à M. PIERRE BENOIT, pour son livre intitulé : *l'Atlantide*.

---

PRIX DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'Académie décerne ce prix de la valeur de *dix mille francs*, à Mgr LEMAÎTRE.

---

PRIX JEAN REYNAUD

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *dix mille francs* à M. HENRI PIRENNE, pour son *Histoire de la Belgique*.

---

PRIX LANGLOIS

Un prix de *douze cents francs* est décerné à M<sup>lle</sup> ODETTE RAIMONDI-MATHERON, pour sa traduction de *Alan Seeger*, le poète de la *Légion étrangère*.

---

PRIX SAINTOUR

Un prix de *trois mille francs* est décerné à M. LUCIEN FOULET, pour son livre intitulé : *Le roman de Renard*.

---

PRIX ARCHON-DESPÉROUSES

Un prix de *quinze cents francs* est décerné à M. le lieutenant GUSTAVE ROUGER, pour son livre de poésie intitulé :

*Les sept marches du temple.*

Un prix de *cinq cents francs* à chacun des ouvrages intitulés :

*Quinzaines de guerre*, par M. PAUL FERRIER;

*L'épopée*, par M. GUSTAVE RIVET.

---

PRIX JULES DAVAINÉ (Poésie)

Un prix de *quinze cents francs* est décerné à M. le capitaine MAURICE BOUIGNOL, pour son livre intitulé : *Sans gestes.*

---

PRIX FRANÇOIS COPPÉE

L'Académie a décerné un prix de *mille francs* à M. LÉON KOCHNITZKY, pour son livre intitulé : *Les pèlerins de l'aurore.*

---

PRIX NARCISSE MICHAUT

L'Académie décerne un prix de la valeur de *deux mille francs* à M. EUGÈNE LINTILHAC, pour son *Histoire générale du théâtre en France* (3 vol.).

---

### PRIX TOIRAC

Ce prix, de la valeur de *quatre mille francs*, est décerné à M. MARCEL GIRETTE, pour sa pièce intitulée : *Joueur d'illusions*, représentée au Théâtre-Français.

---

### PRIX MONBINNE

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille francs*, à M. MERLENT.

Un prix de *mille francs*, à M<sup>me</sup> MARIE BERNARD, institutrice à Noyon.

---

### PRIX NÉE

Ce prix, de la valeur de *trois mille cinq cents francs*, est décerné à M. ESTAUNIÉ.

---

### PRIX CALMANN-LÉVY

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, est décerné à M. PAUL DARMENTIÈRES.

---

### PRIX VITET

Ce prix, de la valeur de *quatre cent vingt francs*, est décerné à M. ALBERT-ÉMILE SOREL.

PRIX LAMBERT

Ce prix, de la valeur de *mille six cents francs*, est  
décerné à M. FÉLICIEN PASCAL.

---

PRIX MARMIER

Ce prix, de la valeur de *huit cent cinquante francs*, est  
décerné à M. OCTAVE JUSTICE.

---

## FONDATAIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU

---

### PRIX MONTYON

L'Académie a décerné :

Un prix de *cing mille francs* :

A THULIEZ, *Louise*, à Paris.

Un prix de *deux mille francs* :

A FRITTER, *Marie-Odile*, à Guewenheim, *Haut-Rhin*.

Un prix de *quinze cents francs* :

A LECOMPTE, *Adolphe-Jean*, à Paris.

Quatre prix de *mille francs* :

A la dame BACH, *Eugénie* (en religion sœur Ludwina)  
à Guebwiller, *Alsace* ;

A la dame BOWÉ, à Neudorf-Strasbourg, *Bas-Rhin* ;

A DEVIGNON, *Stéphanie-Marie-Amélie*, à Avrecourt,  
*Haute-Marne* ;

A KELBER, *Jeanne*, à Saverne, *Alsace*.

Seize prix de *cing cents francs* :

A la sœur BERNADETTE, de l'ordre des sœurs de Saint-  
Marc, à Munster, *Bas-Rhin* ;

A BOHRER, *Marie*, à Hagenbach, *Haut-Rhin* ;

A BOURGET, *Louis-Agricol*, à la campagne Paillet, en Courtine par Avignon, *Vaucluse*;

A DUSSURGET, *Claudine*, à Saint-Étienne, *Loire*;

A la sœur EUSTACHE, supérieure des sœurs de la prison de Colmar, *Alsace*;

A HEYBERGER, *Aloïs*, supérieur du collège des frères de Marie, à Saint-Hippolyte par Ribeauvillé, *Alsace*;

A LAGIE *Élise*, directrice de l'École de Saint-Julien-Maumont par Meyssac, *Corrèze*;

A MARCK, *Ignace*, serrurier, à Altkirch, *Haut-Rhin*;

A la sœur diaconesse MARGUERITE, à Bischwiller, par Munster, *Haut-Rhin*;

A la dame veuve MOREAU, *Julienne*, institutrice à Billy-sur-Oisy, *Nièvre*;

A PARISOT, *Marie-Henriette*, Le Havre, *Seine-Inférieure*;

A PAULET, *Marie*, à Estables, *Lozère*;

A TARDIVEL, *Joséphine*, à Lamballe, *Côtes-du-Nord*;

A TRÉMAT, *Jeanne-Marie*, à Nantes, *Loire-Inférieure*;

A SALPOINTE, *Marie-Berthe-Joséphine*, à Évaux, *Creuse*;

A WUST, *Emma*, professeur de français à Strasbourg, *Alsace*.

Un prix de *trois cents francs* :

A la dame LOUETTE, *Louise*, à Marines, *Seine-et-Oise*.

---

#### FONDATION MARIE LASNE

L'Académie a décerné six prix de *trois cents francs* :

A BOULET, *Joséphine*, Chambéry-le-Vieux, *Savoie*;

A GASCON, *Louise*, 4, avenue Carnot, Nîmes, *Gard*;

A GUILCHER, *Onésime-Maria*, à Pleubian, *Côtes-du-Nord* ;  
A la dame veuve KLUFTS, *Catherine*, à Katzenthal,  
*Alsace* ;

A LONG, *Gabrielle*, au Cheylard, par Saint-Martin-de-  
Valamas, *Ardèche* ;

A WOEHLE, *Salomé*, à Neudorf-Strasbourg, *Bas-Rhin*.

---

#### PRIX GÉMOND

Un prix de *cinq cents francs* :

A TAFARANY, *Dominique*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.

---

#### FONDATION ANONYME

Un prix de la valeur de *mille francs* :

A KREUTZER, *Catherine*, directrice de la salle d'Asile  
de Riquewihr par Ribeauvillé, *Haut-Rhin*.

---

#### PRIX CAMILLE FAVRE

L'Académie décerne :

Huit médailles de *cinq cents francs* :

A DESHAYES, *Philomène, Marie-Louise*, à Saint-Aubin-  
du-Cormier, *Ille-et-Vilaine* ;

A GUÉNÉRAIS, *Anne-Marie*, au Tronchet, par Plerguer,  
*Ille-et-Vilaine* ;

A PELLERIN, *Louise*, à Fontenay-le-Comte, *Vendée* ;

A ROY, *Eugénie*, à Giromagny, *Haut-Rhin* ;

A la dame veuve SCHMIDT, *Martin*, à Ammerschwahr,  
par Ribeauvillé, *Haut-Rhin*;

A SUCHET, *Marie-ugustine*, à la Bourgeat, par Apinac,  
*Loire*;

A VEYSSIÈRE, *Marie*, à Curemonte, *Corrèze*;

A VOUÉ, *Adèle*, à Niedermorschwihr, par Ribeauvillé  
*Haut-Rhin*.

---

### PRIX LANGE

L'Académie a décerné :

Cinq prix de *deux mille francs* :

A BISSON, *Constance-Anastasie*, à l'École libre, à Étretat,  
*Seine-Inférieure*;

A BURRI, *Berthe*, à Notre-Dame-du-Chêne, par Maizières,  
*Doubs*;

A COEURDACIER, *François*, à Billancourt, *Seine*;

A la dame veuve FEILLET, couturière à Pargnan, *Aisne*;

A GOBET, *Eugénie*, à Ouroux, *Rhône*.

---

### PRIX BUISSON

L'Académie a décerné :

Un prix de *douze mille francs* :

AUX LAZARISTES FRANÇAIS, en *Perse*.

Trois prix de *cinq mille francs* :

A L'ORPHELINAT DES INDUSTRIES DU LIVRE, à *Paris*;

AUX OEUVRES DU JEN Tzé T'ANG, (les sœurs de Charité), à Pékin,

A la SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE POUR LES AVEUGLES, à Charenton, Seine.

---

#### PRIX PELTIER

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *trois cents francs* :

A COQUIL, *Catherine*, à Pommerit-le-Vicomte, *Côtes-du-Nord*.

---

#### PRIX LECOCQ-DUMESNIL

Ce prix, de la valeur de *huit cents francs*, est décerné :  
A TEUTSCH, *Marie*, à Le Mans, *Sarthe*.

---

#### PRIX VARAT-LAROUSSE

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille francs* :

A MANTE, *Marie*, à Villetelle, *Hérault* ;

Un prix de *mille francs* :

A DESCHAMPS, *Émilie*, à Paris.

Trois prix de *cing cents francs* :

A KUNTZMANN, *Catherine*, à Niedermorschwihr, par Ribeauvillé, *Haut-Rhin* ;

A la dame MALON, *Marie*, aux Laubies, *Lozère* ;

A BERJON, *Marie-Rosalie*, à Marvejols, *Lozère*.

---

PRIX SAVOURAT-THÉNARD

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* :

A SICARD, *Marie*, à Paris.

Deux prix de *cinq cents francs* :

A CATTELIN, *Sophie*, à Neuilly-sur-Seine, *Seine* ;

A PONDÉ, *Catherine*, Saint-Maurice, *Seine*.

---

PRIX PÉROU

L'Académie décerne :

Trois prix de *cinq cents francs* :

A HARDY, *Jeanne-Marie*, à Rennes, *Ille-et-Vilaine* ;

A PORTAL, *Eugène*, à Castres, *Tarn* ;

A STEHLING, *Marie*,

---

PRIX GABIOU-CHARRON

L'Académie décerne un prix de *cinq cents francs* :

A SÉVERAC, *Rosalie*, à Saint-Alban-sur-Limaniol, *Lozère*.

---

PRIX AGEMOGLU

L'Académie a décerné :

Un prix de *trois mille neuf cents francs* :

A L'ORPHELINAT AGRICOLE, de Pouillé-les-Pont-de-Cé,  
*Maine-et-Loire*.

---

PRIX CHARLES BLOUET

L'Académie décerne un prix de *quatre cents francs* :  
A SCHWIND, *Daniel*, artisan à Thann, *Alsace*.

---

PRIX GRIFFAND

L'Académie décerne :  
Un prix de *huit cents francs* :  
A HOUÉE, *Julie*, à la Pavais, commune de Chartres,  
*Ille-et-Vilaine*,

---

PRIX RIGOT

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *quatre mille francs* :  
A L'OEUVRE DE L'OASIS, à Paris.

---

PRIX AUBRIL

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné :  
A L'ORPHELINAT DU SACRÉ-COEUR, à Annecy, *Haute-Savoie*.

---

PRIX MARY HYLAND

L'Académie décerne :  
Un prix de *dix-huit cents francs* :  
AUX SOEURS SERVANTES DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS, à Versailles,  
*Seine-et-Oise*.

---

PRIX JULES FAIVRE

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :

A RANCHET, *Marie-Rosine*, à Le Puy, *Haute-Loire*.

---

PRIX ALBERT LEYSZ

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille francs* :

A l'abbé ÉTIENNE, curé de Lorry-les-Metz, *Alsace*.

Un prix de *quinze cents francs* :

A la dame ANDRÉ, *Marguerite*, à Metz, *Alsace*.

Un prix de *quatre cents francs* :

A MATHIEU, *Victor*, ouvrier à Schirmeck, *Alsace*.

---

PRIX DUNAND

L'Académie décerne :

Un prix de *neuf cents francs* :

A L'OEUVRE DES ORPHELINS AGRICOLES DU PAS-DE-CALAIS à  
Boulogne-sur-mer.

---

PRIX PEYRARD-BEAUMANOIR

L'Académie décerne un prix de la valeur de *quinze cents francs* :

A CHANAL, *Rosalie*, à Véranne, *Loire*.

---

PRIX BROQUETTE-GONIN

L'Académie a décerné :

Six prix de *deux mille francs* :

A la dame BARBÉ, à Metz, *Alsace* ;

A la dame BECKEL, à Metz, *Alsace* ;

A CHAZEAUD, *Léopold*, à Bordeaux, *Gironde* ;

A GIRENNERIE, (la chanoinesse, comtesse de la), Asile  
Sainte-Agnès à Thiais, *Seine* ;

A VILLEVAL, *Marie*, à Tourteron, *Ardennes*.

---

PRIX LÉOPOLD-DAVILLIER

L'Académie a décerné :

Un prix de *quatre mille francs* :

A L'ASSOCIATION LÉOPOLD BELLAN, à Paris.

Deux prix de *deux mille francs* :

A L'ŒUVRE de l'HÔTEL BIRON, à Paris ;

A L'ASILE DE LA PROVIDENCE, à Paris.

Un prix de *mille francs* :

A L'ALGÉRIENNE, à Paris.

---

PRIX ARGUT

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille francs* :

A FERRÉ, rédacteur en chef de l'*Écho du Nord*, à Lille.  
*Nord*.

---

PRIX NAVIER

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :  
A JOUAN, *Jean*, éclusier au Pouldu, *Côtes-du-Nord*.

---

PRIX CAVELAN

L'Académie décerne :

Trois prix de *deux mille francs* :

A la dame veuve COUTURIER, à Saint-Quentin, *Aisne*;

A PREISS, *Clairette*, à Colmar, *Alsace*;

A la dame veuve WILLOT, à Roubaix, *Nord*.

---

PRIX SUDRE

Ce prix, de la valeur de *sept cents francs*, est décerné :  
A CAMORS, *Jean-Marie*, à Villeneuve-de-Rivière, *Haute-Garonne*.

---

PRIX ALEXANDRE BROQUETTE-GONIN

L'Académie décerne :

Deux prix de *quatre mille francs* :

A LOREAU, *Marie-Thérèse*, institutrice publique à Landébia, *Côtes-du-Nord*;

A MAUGAS, *Fernand-Eugène*, instituteur à Neuville-aux-Bois, *Loiret*.

---

PRIX LE BLANC DE LA CAUDERIE

L'Académie décerne :

Vingt-neuf prix de *mille francs* :

A la sœur AGNÈS, directrice de l'hôpital militaire de  
Strasbourg, *Alsace*;

A CHEVRON-VILLETTE, *Christine* (de), à Colmar, *Alsace*;

A la dame BAUER, *Élise*, (en religion sœur Faustine),  
supérieure de l'hôpital civil de Guebwiller, *Alsace*;

A la dame BRETENET, *Marie*, infirmière hôpital O. E. 18;

A CHABERT, *Alphonsine*, infirmière, hôpital Plantières, à  
Metz, *Alsace*;

A DAIRE, *Martine*, infirmière à Vieil-Saint-Rémy, par  
Launois, *Ardennes*;

A DRIAUD, infirmière à Paris;

A la sœur ESPÉRANCE, à Paris;

A FAURE, *Adèle*, infirmière à Paris;

A la dame FERBACH, *Catherine*, (en religion sœur Assela),  
à l'hôpital de Turckheim, *Haut-Rhin*;

A FÉRET, infirmière à Paris;

Aux demoiselles HIDRON, à Boulogne-sur-Mer, *Pas-de-  
Calais*;

A HÉRAULT, *Blanche*, infirmière à Paris;

A GARNIER, infirmière à Paris;

A LAMBOTTE, infirmière à l'hôpital de Cauday, *Nord*;

A LANJUN, *Louise*, infirmière, à Casablanca;

A la sœur LOUISE, dispensaire Saint-Gabriel à Saint-  
Denis, *Seine*;

A la dame LOUISEAU, infirmière à Paris;

A MARAIS DE BEAUCHAMPS, *Madeleine*, infirmière, hôpital Plantières à Metz, *Alsace* ;

A la sœur MATHILDE, religieuse de l'ordre des Auxilia-trices, à Paris ;

A MORTILLET (de) *Suzanne*, infirmière à Nice, *Alpes-Maritimes* ;

A MERLE, *Mélanie*, à Grèzes, *Haute-Loire* ;

A OGIER DE BAULNY, Le Mans, *Sarthe* ;

A PERSEM, *Germaine-Marthe*, à Vendevre-sur-Barre, *Aube* ;

A POTHIER, *Alice*, à Port-Sainte-Marie, *Lot-et-Garonne* ;

A ROUX, infirmière, à la colonie sanitaire de Tonnay, *Charente-Inférieure* ;

A la sœur SALVIEN, de l'ordre de Niederbronn, supérieure de l'orphelinat de Kattenbach-Thann, *Alsace* ;

A TIGER, *Hélène-Julie-Marie*, à Neuilly-sur-Seine.

---

## PRIX POUR FAMILLES NOMBREUSES

### PRIX ÉTIENNE LAMY

L'Académie a décerné :

Deux prix de *dix mille francs* :

A MARTIN, *Pierre-Marie*, cultivateur, à La Touche-en-Brecé, *Ille-et-Vilaine* ;

A PERRAULT, *Louis*, cultivateur, à la Clémencière-la-Cornuaille, *Maine-et-Loire*.

---

PRIX GÉHÈRE

L'Académie a décerné :

Deux prix de *deux mille cinq cents francs* :

A DELÉPINE, *Jean-Étienne*, à Cherré, *Maine-et-Loire* ;

A HELBERT, *Alexis*, cultivateur, à Larchamp, *Mayenne*.

---

PRIX PAUL-LÉVYLIER

L'Académie a décerné :

Deux prix *cinq cents francs* :

A GARROT, *Eugène*, à Charmoy-lès-Grenant, *Côte-d'Or* ;

A JOUVE, *Calixte*, à Combettes-Planes, *Lozère*.

---

PRIX H. H. H.

L'Académie a décerné :

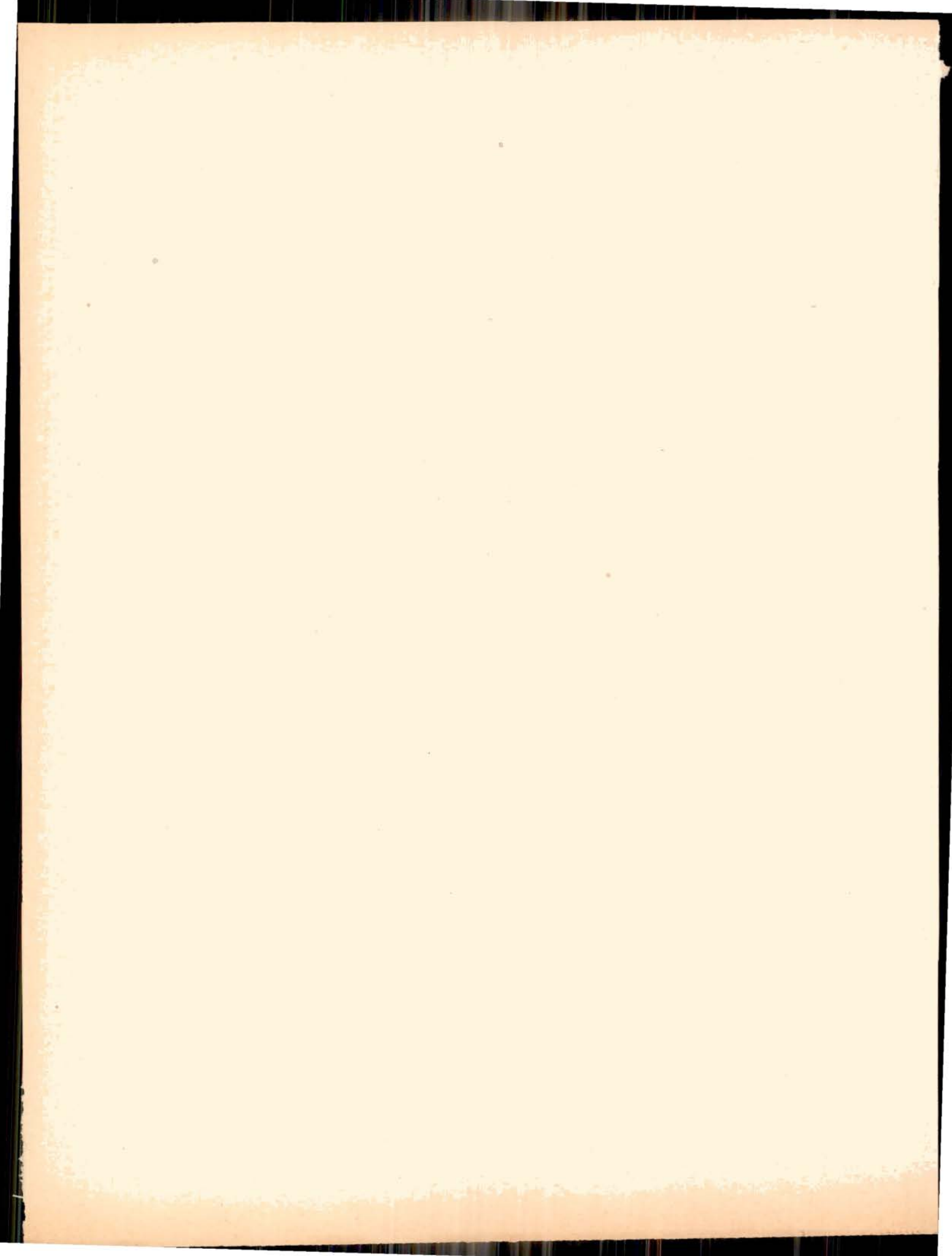
Un prix de *cinq mille francs* :

A LE BLOUCH, *Jean-Marie*, cultivateur à La Tour-du-Parc, *Morbihan*.

# ACADÉMIE FRANÇAISE

---

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS



## CONDITIONS

### COMMUNES AUX CONCOURS DE L'ACADÉMIE

---

1° L'Académie n'admet à ses concours que des *ouvrages imprimés*, sauf pour les concours d'éloquence et de poésie, dont elle indique le sujet, et pour le concours de Soussay ;

2° Les ouvrages écartés par une commission ou par l'Académie ne peuvent pas être présentés de nouveau au même concours ;

3° Les nouvelles éditions ne sont admises à prendre part de nouveau au même concours que lorsque l'ouvrage, déjà examiné par une commission, a été notablement modifié par son auteur ;

4° Les ouvrages destinés aux divers concours de l'Académie doivent être directement adressés par les auteurs au Secrétariat de l'Institut, au nombre de *cinq exemplaires*, avec une lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel ils sont présentés ;

5° Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages présentés à ses concours ;

6° Le même ouvrage ne pourra pas être présenté, la même année, aux concours de deux Académies de l'Institut ;

7° Le montant des sommes annoncées pour les prix

n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations;

8° Pour les prix *Vitet, Jean Reynaud, Botta, Monbinne, Lambert, Marmier, Toirac, Émile Augier, Maillé-Latour-Landry, Calmann-Lévy, Kastner-Boursault, Estrade-Delcros, Née, de Courcel*, le *grand prix de littérature* et le *prix du roman*, les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages;

9° Nul n'est autorisé à prendre le titre de *lauréat de l'Académie* s'il n'a été jugé digne de recevoir un *prix*. Les personnes qui ont obtenu des *récompenses*, ou des *mentions* n'ont pas droit à ce titre.

10° Les auteurs recevront des accusés de réception des ouvrages imprimés déposés au Secrétariat de l'Institut lorsque ces ouvrages auront été inscrits aux différents concours.

---

N.-B. — *Toutes les communications et demandes de renseignements au sujet des concours et de l'inscription des ouvrages doivent être adressées AU CHEF DU SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT.*

---

## PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS

---

### PRIX D'ÉLOQUENCE A DÉCERNER EN 1920

L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1920 :

#### LA VICTOIRE

La longueur de *trente pages d'impression* (format in-quarto) ne doit pas être dépassée.

*Les manuscrits devront être brochés.*

Les ouvrages présentés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1919.

---

### PRIX DE POÉSIE A DÉCERNER EN 1921

L'Académie propose pour sujet du prix de poésie à décerner en 1919 :

#### UN POÈME

Le nombre de *trois cents vers* ne doit pas être dépassé.

*Les manuscrits devront être brochés.*

Les ouvrages présentés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1920.

CONDITIONS COMMUNES AUX CONCOURS DE POÉSIE  
ET D'ÉLOQUENCE

*Un seul exemplaire manuscrit* devra être déposé ou adressé, *franco de port*, au Secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter *une épigraphe ou devise, qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.*

Les concurrents ne doivent pas se faire connaître d'avance. Si l'un d'eux manquait à cette condition, son ouvrage serait exclu du concours.

Les auteurs sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés. Ils pourront être autorisés à en faire prendre des copies.

---

PRIX MONTYON

DESTINÉ AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MŒURS  
(18500 fr.)

Ce prix annuel peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français, *dans le cours des années 1918 et 1919*, et recommandable par un caractère d'élévation et d'utilité morales.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX GOBERT (10 000 fr.)

L'Académie décernera en 1920 les prix annuels fondés par M. le baron GOBERT pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France*, et pour *celui dont le mérite en approchera le plus*.

Les concurrents devront déposer au Secrétariat de l'Institut *cinq exemplaires* de leur ouvrage avant le 31 décembre 1919.

Les ouvrages précédemment couronnés pourront conserver les prix, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration d'ouvrages meilleurs.

---

PRIX THÉROUANNE (4 000 fr.)

L'Académie décernera en 1920 ce prix annuel fondé en faveur des *meilleurs travaux historiques publiés dans l'année précédente*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX THIERS (2 800 fr.)

L'Académie décernera en 1922 ce prix triennal fondé pour *l'encouragement de la littérature et des travaux historiques* au meilleur ouvrage d'histoire publié dans les trois années précédentes.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1921.

---

#### PRIX HALPHEN (1 500 fr.)

L'Académie décernera en 1920 ce prix triennal fondé pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que *l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

#### PRIX GUIZOT (3 000 fr.)

L'Académie décernera en 1920 ce prix triennal.

Ce prix, selon les intentions du donateur, sera décerné au *meilleur ouvrage publié dans les trois années précédentes, soit sur l'une des grandes époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la vie et les œuvres des grands écrivains français, prosateurs ou poètes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX BORDIN (3 000 fr.)

Ce prix annuel est spécialement consacré à *encourager la haute littérature*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX MARCELIN GUÉRIN (5 000 fr.)

Ce prix annuel est destiné à *récompenser les livres et écrits qui se seraient récemment produits en histoire, en éloquence et dans tous les genres de littérature, et qui paraîtraient les plus propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères, et à ramener notre société aux principes les plus salutaires pour l'avenir*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX LANGLOIS (1 200 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur de la *meilleure traduction*, en vers ou en prose, d'un ouvrage grec ou étranger publiée dans le cours des années 1918 et 1919.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

PRIX JULES JANIN (3000 fr.)

Ce prix triennal sera décerné en 1920 à la *meilleure traduction d'un ouvrage latin ou grec* publiée dans les trois années précédentes.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX DE JOUY (1400 fr.)

Ce prix biennal sera décerné en 1921 à un ouvrage publié dans le cours des années 1918 et 1919. Aux termes du testament, il doit être décerné à *un ouvrage soit d'observation, soit d'imagination, soit de critique, et ayant pour objet l'étude des mœurs actuelles*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1920.

---

PRIX ARCHON-DESPÉROUSES (2500 fr.)

Ce prix annuel *est attribué à des œuvres de poésie*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

PRIX BOTTA (2 000 fr.)

Ce prix quinquennal, fondé *pour être employé*, par l'Académie, *comme elle le jugera convenable dans l'intérêt des lettres*, sera décerné en 1920.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

---

PRIX JEAN REYNAUD (10 000 fr.)

Ce prix sera décerné en 1924 *au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.*

*Les Membres de l'Institut ne sont pas écartés du concours.*

*Le prix sera toujours décerné intégralement. Dans le cas où aucun ouvrage ne semblerait digne de le mériter entièrement, sa valeur sera délivrée à quelque grande infortune littéraire.*

---

PRIX VITET (420 fr.)

Ce prix annuel a été légué *pour être employé comme l'Académie l'entendra, dans l'intérêt des lettres.*

Ce prix ne pourra être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX MONBINNE (3 000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à *venir en aide à des infortunes dignes d'intérêt, choisies notamment parmi des personnes ayant suivi la carrière des lettres et de l'enseignement*, sera décerné en 1921.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

---

PRIX CALMANN-LÉVY (3 000 fr.)

Ce prix triennal, destiné à *récompenser une œuvre littéraire récemment publiée ou l'ensemble des œuvres littéraires d'un homme de lettres*, sera décerné en 1922.

Ce prix ne pourra pas être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

---

PRIX NÉE (3 500 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur de l'œuvre la plus originale, comme forme et comme pensée.

Ce prix ne pourra pas être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

---

PRIX TOIRAC (4000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné, en 1920, à l'auteur de la *meilleure comédie en vers ou en prose qui aura été jouée au Théâtre-Français* dans le courant de l'année 1919.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

---

PRIX NARCISSE MICHAUT (2000 fr.)

Ce prix biennal sera décerné, en 1921, à l'auteur du *meilleur ouvrage de littérature française*.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1920.

---

PRIX SAINTOUR (3000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à des ouvrages de diverses sortes, lexiques, grammaires, éditions critiques, commentaires, etc. ayant pour objet l'étude de notre langue, principalement depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX SOBRIER-ARNOULD (2000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné par moitié à deux auteurs des meilleurs ouvrages en *littérature morale et instructive pour la jeunesse*. Les deux auteurs devront être Français.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX KASTNER-BOURSAULT (1500 fr.)

Ce prix triennal sera décerné, en 1920, à *l'un des ouvrages présentés aux concours de l'Académie*.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

---

PRIX DE COURCEL (2400 fr.)

Ce prix est destiné à *récompenser une œuvre de littérature qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'Histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne), ou à populariser quelque épisode de cette histoire depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an mil*.

Ce prix sera décerné en 1925.

Il ne pourra pas être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

---

PRIX DE JOEST (2000 fr.)

Ce prix quinquennal est destiné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile au bien public.

Ce prix sera décerné en 1924.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1923.

---

PRIX ÉMILE AUGIER (5 000 fr.)

L'Académie décernera, en 1920, ce prix triennal à l'auteur de la meilleure pièce, en prose ou en vers, jouée au cours des trois années précédentes (1917-1918-1919), soit au Théâtre-Français, soit au théâtre de l'Odéon, et comptant au moins trois actes.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et pourront être choisis parmi les membres qui appartiennent à l'Académie française.

---

PRIX ESTRADÉ-DELCROS (8 000 fr.)

Ce prix quinquennal sera décerné en 1921.

Il ne pourra pas être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature.

---

PRIX CAPURAN (1 600 fr.)

Ce prix triennal sera décerné, en 1920, *au meilleur poème écrit sur un sujet moral et religieux, ou à toute pièce de théâtre pouvant servir à l'amélioration de la jeunesse.*

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

PRIX FURTADO, de Bayonne (1 000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur d'*un livre de littérature utile*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15 000 fr.)

Ce prix quinquennal sera décerné, en 1922, à *une œuvre concernant la ville de Paris*.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1921.

---

PRIX LE FÈVRE-DEUMIER, de Pons (1 000 fr.)

Ce prix quinquennal sera décerné, en 1923, à l'auteur de la *meilleure œuvre poétique, œuvre de poésie, œuvre dramatique, poésies isolées*, parue dans les cinq dernières années.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1922.

---

PRIX JUTEAU-DUVIGNEAUX (2500 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur ou aux auteurs d'*ouvrages de morale, surtout au point de vue catholique.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX FABIEN (3200 fr.)

L'Académie décernera ce prix annuel *aux auteurs qui auront proposé les moyens les plus justes, les plus efficaces, les plus pratiques pour améliorer la situation morale et matérielle de la classe la plus nombreuse.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX XAVIER MARMIER (850 fr.)

Ce prix annuel sera attribué à *un écrivain, homme ou femme, dans une situation difficile.*

---

PRIX CHARLES BLANC (2400 fr.)

Ce prix annuel sera attribué à l'auteur ou aux auteurs d'*ouvrages traitant, de préférence, de questions d'art.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

—  
PRIX FRANÇOIS COPPÉE (1 000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à récompenser *l'ouvrage d'un poète et, autant que possible, d'un poète à ses débuts*, sera décerné en 1921.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1920.

---

PRIX JULES DAVAINÉ (3 000 fr.)

Deux prix annuels, de quinze cents francs chacun, seront attribués l'un *au meilleur ouvrage de poésie*, l'autre *au meilleur ouvrage de prose*.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

PRIX DE SOUSSAY (1 500 fr.)

Ce prix triennal sera attribué en 1921 à *un livret d'opéra en vers ou en prose, non encore représenté*, par une commission composée pour moitié de membres de l'Académie française et pour moitié de membres de la section de composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts.

Les ouvrages, imprimés ou manuscrits, devront, pour être présentés à ce concours, être déposés avant le 31 décembre 1920. *Seuls* les ouvrages imprimés devront être au nombre de *cinq exemplaires*.

---

### GRAND PRIX DE LITTÉRATURE (10 000 fr.)

Ce prix annuel de dix mille francs est destiné à récompenser un prosateur ou un poète, soit pour une œuvre, soit pour plusieurs œuvres d'une inspiration élevée et d'une forme remarquable. Le prix ne pourra pas être partagé.

Les années où il ne serait pas décerné, la somme de dix mille francs accroîtra la dotation des autres prix et sera répartie entre les concours de prose, qui recevront sept mille francs, et les concours de poésie, qui recevront trois mille francs. Ces sommes de sept mille et de trois mille francs ne pourront être divisées en prix moindres de mille cinq cents francs. Leur nom sera : *Prix de l'Académie*.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas envoyer leurs ouvrages.

---

### PRIX DU ROMAN (5 000 fr.)

Ce prix annuel de cinq mille francs est destiné à récompenser un jeune prosateur pour une œuvre d'imagination d'une inspiration élevée.

S'il n'est pas décerné une année, la somme de cinq mille francs sera reportée à l'année suivante, de façon que deux prix de cinq mille francs puissent être distribués cette seconde année. Si alors un seul prix est donné, la somme de cinq mille francs non employée accroîtra la

dotation des concours ouverts à la prose et sera répartie entre eux; si aucun prix de roman n'est donné, la somme de dix mille francs accroîtra la dotation des dits concours. Ces cinq mille ou dix mille francs ne seront pas divisés en prix moindres de mille cinq cents francs. Leur nom sera : *Prix de l'Académie*.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas envoyer leurs ouvrages.

---

#### GRAND PRIX BROQUETTE-GONIN (10 000 fr.)

Ce prix de *dix mille francs*, destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage philosophique, politique ou littéraire, jugé susceptible d'inspirer l'amour du vrai, du beau et du bien, sera décerné annuellement.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

---

#### PRIX SAINT-CRICQ THEIS (3 000 fr.)

Ce prix *unique et non divisible* de trois mille francs sera attribué tous les trois ans à un ouvrage de poésie spiritualiste, morale, patriotique, dramatique ou autre. Il sera décerné en 1921.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1920.

---

### PRIX DODO (800 fr.)

Ces prix annuels, de six cents et de deux cents francs, sont destinés à récompenser des actes de vertu ou de courage, ou bien des ouvrages traitant d'économie politique, de socialisme pratique, en tout cas utiles à la religion, à la morale et aux bonnes mœurs, au choix de l'Académie, qui pourra réunir plusieurs prix en un seul.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au nombre de cinq exemplaires, avant le 31 décembre 1919.

---

### PRIX J.-J. WEISS (1 000 fr.)

Ce prix biennal sera attribué à un ouvrage en prose, du plus pur style classique, traitant soit de voyages, soit de littérature ou de critique littéraire ou dramatique ou théâtrale, ou encore de politique. Ce prix ne devra pas être partagé. Il sera décerné en 1921.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au nombre de cinq exemplaires, avant le 31 décembre 1920.

---

### PRIX DE LA LANGUE FRANÇAISE (10 000 fr.)

Dans sa séance du 2 avril 1914, l'Académie a décidé l'institution d'un prix annuel de dix mille francs pour reconnaître les services rendus au dehors à la langue française.

Ce prix pourra être attribué en totalité ou réparti, s'il y a lieu, en un prix de *cinq mille francs*, deux prix de *deux mille francs* et en médailles.

Les candidatures doivent être adressées au Secrétariat de l'Institut.

---

#### PRIX PAUL HERVIEU (2 500 francs)

Ce prix biennal sera décerné, *sans partage*, en 1920, à l'auteur d'une pièce de haute littérature représentée en dehors des théâtres réguliers et productifs.

---

#### PRIX THORLET

Les revenus de cette fondation devront être employés par l'Institut à la distribution des prix de toute espèce : *Prix de vertu, prix d'encouragement pour les œuvres sociales ou d'érudition s'occupant d'histoire ou d'art, en particulier de peinture.*

L'Académie française, en ce qui la concerne, *distribuera en 1920* la part qui lui sera attribuée sur ces revenus, suivant le programme de la fondation.

---

## PRIX DE VERTU

FONDATION MONTYON (19 000 fr.)

Ce prix, fondé en faveur d'un *Français* pauvre qui aura fait l'action la plus vertueuse, est distribué annuellement par l'Académie.

L'action vertueuse doit s'être prolongée jusque dans le cours des *deux années précédentes*.

Tous les départements de la France sont admis à concourir.

---

FONDATION SOURIAU (1 000 fr.)

Cette fondation est destinée « à décerner chaque année un prix de vertu de la même nature que ceux fondés par M. de Montyon ».

---

FONDATION MARIE LASNE (1 800 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner chaque année six médailles, de *trois cents francs* chacune, « de préférence aux plus pauvres et, autant que possible, à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale ».

---

FONDATION HONORÉ DE SUSSY (20 000 fr.)

Ce prix triennal est destiné à *récompenser de bonnes actions*; il sera décerné en 1922.

---

FONDATION GÉMOND (500 fr.)

Ce prix annuel est destiné à *récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage*.

---

FONDATION LAUSSAT (350 fr.)

Ce prix annuel « *est destiné, comme le prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage* ».

---

FONDATION LELEVAIN (1500 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner chaque année un prix de *vertu, sagesse et probité* à UNE PERSONNE DE PARIS.

---

PRIX ANONYME FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE (1000 fr.)

Ce prix annuel « *est destiné à récompenser, comme le font depuis longtemps les fondations MONTYON, SOURIAU, GÉMOND ET AUTRES, les actes de vertu, de dévouement et de courage* »

---

FONDATION CAMILLE FAVRE (13 500 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner annuellement des médailles, de *cinq cents francs* chacune, à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale.

---

FONDATION LETELLIER (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser celui qui aura fourni de véritables preuves de son dévouement et de sa piété filiale.

---

FONDATION LANGE (6 500 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner annuellement autant de prix de *mille francs* qu'il sera possible.

Ces prix, destinés à récompenser les actions vertueuses les plus méritoires, seront décernés à des personnes de nationalité française.

---

FONDATION BUISSON (3 500 fr.)

Cette fondation est destinée à augmenter chaque année le nombre ou l'importance des prix de vertu.

---

FONDATION ÉMILE ROBIN (1000 fr.)

Cette fondation est destinée à récompenser, chaque année, un enfant qui, *par le seul fait de son travail, aura soutenu ses père et mère, ou seulement son père ou sa mère, dénués de toute ressource.*

---

FONDATION PELTIER, de Lamballe (300 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner annuellement un prix de vertu à *une femme ou à un homme né dans le département des Côtes-du-Nord et y demeurant.*

---

FONDATION BAUSA-GESSIOME (2500 fr.)

Ce prix triennal, destiné à récompenser de bonnes actions, sera décerné en 1921.

---

FONDATION LOUISE BOUTIGNY (500 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser *un ménage légitime, frappé par des revers de fortune, ou un ménage d'ouvriers rangés.*

---

FONDATION GOULLY-DUJARDIN (400 fr.)

Ce prix biennal sera décerné, en 1920, à une personne pauvre ayant donné les meilleurs exemples de piété filiale.

PRIX REINE-POUX (800 fr.)

Ce prix triennal sera décerné, en 1921, à *une jeune fille de Paris* qui, par son travail, sa sagesse et sa probité, aura soutenu son père et sa mère infirmes ou malades, ou seulement l'un d'eux.

---

FONDATION LOUISE VARAT-LAROUSSE (4 500 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à une ou plusieurs personnes du *sex féminin* qui auront été signalées à l'Académie *pour leurs vertus dans les trois qualités de fille, épouse et mère.*

---

FONDATION PÉROU (1 000 fr.)

Ce prix annuel est destiné à décerner deux médailles de *cinq cents francs* chacune à des domestiques qui l'auront mérité par leur dévouement à leurs maîtres.

---

FONDATION LECOCQ-DUMESNIL (800 fr.)

Ce prix annuel sera décerné *au fils d'une famille pauvre qui aura fourni des preuves de son dévouement et de sa piété filiale en soignant sa vieille mère.*

---

FONDATION ÉCHALIÉ (500 fr.)

Ce prix biennal sera décerné en 1920 à la personne de l'un ou de l'autre sexe, sans distinction de culte, ayant réalisé la plus grande somme de dévouement et de sacri-

fice pour venir en aide aux siens ou à ses semblables aux prises avec les duretés de la vie.

---

FONDATION SAVOURAT-THÉNARD (5 500 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à une domestique non mariée ayant servi avec dévouement, pendant leur adversité, une famille, une dame, mais de préférence une demoiselle.

---

FONDATION SALOMON (300 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à des personnes qui se seront distinguées par des actes de dévouement et de probité, et choisies de préférence à Saint-Omer et dans le département du Pas-de-Calais.

---

FONDATION GABIOU-CHARRON (500 fr.)

Ce prix annuel sera donné à une femme pauvre qui aura mérité cette récompense par un acte de dévouement ou de courage.

---

PRIX AGEMOGLU (1 800 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser de bonnes actions.

---

PRIX PILLIOT (300 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser le fils ou la belle-fille qui aura montré le plus de dévouement à ses parents.

PRIX CHARLES BLOUET (800 fr.)

Ce prix annuel est destiné à décerner deux médailles, de *quatre cents francs* chacune, pour l'encouragement au bien.

---

PRIX GRIFFAND (800 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser les dévouements envers les vieillards abandonnés et les orphelins.

---

PRIX GÉNIN (400 fr.)

Ce prix annuel sera décerné comme les prix Montyon.

---

PRIX RIGOT (3 200 fr.)

Ce prix annuel sera partagé entre une ou plusieurs œuvres humanitaires, sans distinction de religion.

---

PRIX MARY HYLAND (900 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser de bonnes actions.

---

PRIX CHARLES ET ALFRED SUDRE (700 fr.)

Ce prix biennal sera décerné, en 1921, *au plus bel exemple d'amitié et de dévouement fraternels.*

---

PRIX PASSEMARD (1000 fr.)

Ce prix annuel est destiné à décerner deux médailles à une jeune fille et à un jeune homme de 15 à 20 ans ayant donné les meilleurs exemples de piété filiale.

---

PRIX AUBRIL (500 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser de bonnes actions.

---

PRIX JULES FAIVRE (1000 fr.)

Ce prix annuel est destiné à décerner deux médailles à des personnes âgées de 60 ans au moins et dans une position difficile.

---

PRIX CONSTANTIN MAUGENET (900 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser des actes de bienfaisance et de dévouement de la nature de ceux auxquels sont décernés les prix fondés par M. de Montyon.

---

PRIX LIZOT (550 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser les actes de piété filiale.

---

PRIX ALBERT LEYSZ (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser des actes de bravoure, de courage ou d'héroïsme accomplis par des Lorrains, hommes ou femmes.

FONDATION ANONYME (4 500 fr.)

Cette fondation est destinée à distribuer tous les deux ans des prix de *mille francs à des demoiselles pauvres et bien élevées de naissance irrégulière, âgées de vingt à cinquante ans*. Ces prix seront décernés en 1920.

---

PRIX DUNAND (300 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser la bonne œuvre que l'Académie désignera.

---

PRIX V<sup>o</sup> BLOUET (700 fr.)

Ce prix annuel sera décerné, par moitié, à une jeune fille et à un jeune homme d'une famille pauvre qui auront prouvé leur piété filiale en soignant avec un dévouement exceptionnel leur père ou leur mère malade ou infirme.

---

FONDATION PEYRARD-BEAUMANOIR (3 000 fr.)

Deux prix annuels de *quinze cents francs* chacun sont destinés à récompenser l'un le dévouement filial de personnes *âgées d'au moins trente ans*, l'autre *les vieux serviteurs âgés d'au moins soixante ans, restés chez le même maître plus de vingt années et n'ayant touché qu'une partie des gages qui leur étaient dus ou des gages très modestes*.

---

FONDATION ARGUT (4 000 fr.)

Cette fondation a pour objet de distribuer annuellement des récompenses aux *personnes qui se sont signalées par leur dévouement à leurs semblables.*

---

FONDATION BROQUETTE-GONIN (12 000 fr.)

Six prix annuels de *deux mille francs* chacun sont destinés à récompenser *les actes de vertu.*

---

FONDATION ALEXANDRE BROQUETTE-GONIN (8 000 fr.)

Deux prix de *quatre mille francs* chacun seront décernés tous les deux ans *aux instituteurs qui se seront fait remarquer par leur excellente conduite, par leur bienveillance et par leurs efforts pour développer chez leurs élèves l'amour du prochain et le sentiment du devoir.* Ces prix seront distribués en 1921.

---

PRIX LOUIS BIGOT (6 000 fr.)

Ce prix biennal de *six mille francs* sera attribué à *un homme de lettres français (de préférence à un journaliste) ayant honoré, soutenu par son travail et recueilli sous son toit ses père et mère tombés dans l'infortune.* Il sera décerné en 1921.

---

PRIX TREMBLAY (1 000 fr.)

Ce prix de *mille francs* sera attribué tous les deux ans à *une jeune fille de vingt à trente ans du département de Seine-et-Oise, qui aura aidé à élever ses frères et sœurs*. Il sera décerné en 1921.

---

FONDATION DU BARON ET DE LA BARONNE LÉOPOLD DAVILLIER  
(6 000 fr.)

Cette fondation a pour objet de créer *un ou plusieurs prix annuels destinés à récompenser des actes de vertu et de dévouement*. Ces prix, de *deux mille francs au minimum*, seront décernés chaque année soit à *des particuliers, soit à des œuvres ou sociétés*.

---

PRIX MAGDELEINE-HERMINIE COLIN DE SERZAT  
(700 fr.)

Ce prix annuel est destiné à *récompenser un enfant de cinq à quinze ans, fille ou garçon, né à Decize (Nièvre), qui se sera distingué par une action de courage, de dévouement ou, à défaut, par une conduite exemplaire et méritoire*.

---

PRIX SIMOND-TISSEYRE (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à *un ménage d'ouvriers en récompense des soins qu'il aura donnés au père ou à la mère âgé ou infirme, de l'un des époux*.

---

PRIX AUGUSTINE BON (300 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrier mécanicien appartenant au département de la Seine, et, s'il en existe, au dixième arrondissement de Paris, qui sera resté trente ans dans le même atelier.

---

PRIX DODO (800 fr.)

Ces prix annuels, de six cents et de deux cents francs, sont destinés à récompenser des actes de vertu ou de courage, ou bien des ouvrages traitant d'économie politique, de socialisme pratique, en tout cas utiles à la religion, à la morale et aux bonnes mœurs, au choix de l'Académie, qui pourra réunir plusieurs prix en un seul.

---

FONDATION NAVIER (600 fr.)

Les revenus de cette fondation seront employés annuellement par l'Académie comme elle le jugera convenable, mais de préférence à récompenser des gens de cœur qui exposent leur vie, ou toute belle action ou dévouement à ses semblables.

---

PRIX HIPPOLYTE PIOT (500 fr.)

Ce prix biennal sera décerné en 1920 à une femme, de préférence du département de l'Aube, qui se sera signalée par sa piété filiale.

---

PRIX CAMILLE CAVELAN (6 000 fr.)

*Trois prix d'environ deux mille francs chacun (soit en plus, soit en moins) seront distribués annuellement, sur le modèle des prix Montyon, à des femmes mariées, célibataires ou veuves, qui auront honoré la vertu à quelque titre que ce soit. Elles seront choisies de préférence dans un milieu social où règne une certaine aisance.*

---

FONDATION ÉTIENNE LAMY (25 000 fr.)

*Le revenu de cette fondation devra être, chaque année, réparti entre des familles de paysans français et catholiques. Les familles choisies seront les plus pauvres, les plus nombreuses, les plus chrétiennes de croyances, les plus intactes de mœurs. A deux de ces familles seront donnés deux prix de dix mille francs. Dans des circonstances exceptionnelles, s'il apparaît que vingt mille francs remis à une seule famille ne risquent pas d'y introduire la paresse, mais achèveront d'y rendre meilleur un avenir déjà préparé par de l'intelligence et du travail, ces vingt mille francs pourront former un seul prix. Le surplus du revenu annuel sera réservé.*

---

FONDATION AUDIFFRED-CAIRE (700 fr.)

*Ce prix annuel sera décerné à titre de récompense ou d'encouragement, à une Société d'intérêt public, de préférence à Roanne ou dans le département de la Loire.*

---

FONDATION ERNEST NOËL, Maire de Noyon (1000 fr.)

Ce prix triennal est destiné à récompenser *un originaire de Noyon, habitant cette ville, blessé de la guerre ou soldat ayant accompli une action d'éclat, dont la conduite privée serait digne du suffrage de l'Académie, ou, à défaut, à une modeste famille noyonnaise vertueuse, ayant de nombreux enfants, digne par ses vertus de la distinction dont elle serait l'objet.* Il sera décerné en 1920.

---

FONDATION PAUL LÉVYLIER (1000 fr.).

Deux prix de cinq cents francs seront décernés, tous les ans, par l'Académie exclusivement *au père et à la mère (ou à l'un d'eux) de deux familles (quelle que soit leur religion) ayant ou ayant eu quatre enfants au moins, qui se seront le plus distingués par leur dévouement à l'éducation de la famille et plus particulièrement du culte de la Patrie.* A défaut de père et de mère, les prix pourront être décernés à *ceux qui les auraient remplacés.*

---

FONDATION JEAN DE NETTANCOURT-VAUBÉCOURT (600 fr.)

Cette fondation est destinée à *contribuer à l'éducation d'un enfant du sexe masculin, né dans l'ancienne province de Lorraine de parents français de race, qui aura perdu son père, de préférence à la guerre. L'attribution devra être renouvelée annuellement pour une période n'excédant pas six années et pour la durée de l'éducation seulement.*

PRIX LE BLANC DE LA CAUDERIE (22 500 francs.)

Ce prix annuel sera attribué à des personnes, religieuses ou laïques, *prodiguant gratuitement des soins à de pauvres malades ou infirmes.*

---

FONDATION LOUIS GEHÈRE (5 000 francs.)

Les arrérages de cette fondation seront répartis chaque année par moitié *entre deux familles de paysans français et catholiques, ayant au moins quatre enfants, à choisir l'une dans le département de la Mayenne, l'autre dans le département de Maine-et-Loire.* Si les prix ne sont pas distribués une année, ils seront doublés l'année suivante.

---

FONDATION H. H. H. (5 000 francs.)

*Les arrérages de cette fondation devront être chaque année affectés à un prix au profit d'une famille nombreuse et catholique de cultivateurs français*

---

DOTATIONS COGNACQ-JAY

EN FAVEUR DES FAMILLES NOMBREUSES (2 250 000 fr.)

Cette fondation a pour but d'établir *chaque année quatre-vingt-dix donations de vingt-cinq mille francs au profit de familles nombreuses pauvres ou ne disposant que de faibles ressources et démontrant par la dignité de leur existence qu'elles sont susceptibles de faire de ces donations le meilleur emploi*

*Chaque famille dotée devra être composée d'au moins neuf enfants vivants ou morts pour la France et du même lit. Le père et la mère devront être nés français.*

---

PRIX DU LIEUTENANT JACQUES-LÉOPOLD MIGNARD (500 fr.)

Ce prix sera décerné annuellement, soit à un mutilé de la grande guerre, soit à la veuve d'un soldat tombé au champ d'honneur ayant au moins quatre enfants vivants.

Lorsque les conditions indiquées ne pourront plus être remplies, le prix sera décerné au père ou la mère d'une famille nombreuse.

---

FONDATION DU COMTE ROLAND DE BRASSAC (600 fr.)

Cette fondation a pour but de contribuer annuellement à l'entretien d'un jeune homme natif du Tarn ou de la Haute-Garonne; qui aura perdu son père, de préférence à la guerre, soit pendant son séjour dans une grande école du gouvernement, soit pendant la période des cours préparatoires à une de ces écoles.

---

FONDATION SAULNIER (25 000 fr.)

Les revenus de cette fondation seront répartis annuellement entre cinq familles pauvres et honorables de cultivateurs français, ayant au moins cinq enfants vivants et de bonne santé!

Deux des parts seront réservées aux cantons de Châteauneuf et de Jarnac (Charente).

---

# CONDITIONS

POUR TOUS LES

## CONCOURS AUX PRIX DE VERTU

---

Ces prix sont distribués annuellement par l'Académie.  
L'action doit s'être prolongée jusque dans le cours des deux années précédentes.

On adresse un mémoire détaillé et appuyé de pièces probantes (1) soit aux préfets des départements, soit directement au chef du Secrétariat de l'Institut.

Ce mémoire *ne doit être ni signé, ni adressé par la personne présentée.*

On a soin d'indiquer très exactement *en tête* le nom, les prénoms et la résidence de la personne présentée.

Les pièces doivent être parvenues, *franches de port*, au Secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre de chaque année. *Ce terme est de rigueur.*

(1) C'est-à-dire d'attestations de personnes notables.

# LES MORTS FÉCONDES

PAR

M. JACQUES DEBOUT

---

*Heureux ceux qui sont morts dans les grandes batailles.*

Charles PÉGUY.

Donc, Novembre est élu pour l'Heure triomphale :  
Son azur pâissant où frissonnent les ors,  
Epanch sur la Victoire une paix automnale...  
Est-ce que les Vainqueurs seraient surtout les Morts?

Pendant que nos soldats s'avancent vers les Villes  
En un rythme endiablé de pas, de voix, d'airain,  
Quand des peuples cruels redevenus serviles,  
Regardent nos chevaux s'abreuvant dans le Rhin.

Moi, j'entends défiler en des rumeurs de cloche  
Les Morts de la cité, du village et du bourg :  
Une cavalerie invisible s'approche...  
Et les Morts les, premiers, vont entrer dans Strasbourg

Oui, les Morts!... tous nos Morts! Ils couvrent des lieues;  
Ils se touchent au point de n'être plus qu'un seul.  
Et je les vois bouger dans leurs capotes bleues,  
Comme si l'horizon secouait leur linceul!

O vous! dont le nom d'or s'inscrira sur le marbre,  
Et vous, frères obscurs, qui sur vos tertres nus,  
N'avez qu'une Croix faite avec deux branches d'arbre;  
O vous, Morts glorieux, et vous, Morts inconnus!

Pauvres corps entassés dans la fosse commune,  
Et vous, membres épars qu'on n'a point enterrés,  
Vous qui n'avez pas même un peu de terre brune,  
Pour vous couvrir, Morts pour la terre! ô morts sacrés!

Tués dans le combat, la *Marseillaise* aux lèvres,  
Au repos, en lisant des lettres de là-bas,  
Par une balle, par les gaz ou par les fièvres,  
O Morts pour mon Pays! je ne distingue pas.

Je ne distingue pas dans la foule anonyme :  
Les fermiers endormis au bord de la moisson,  
Les poètes tombés en cherchant une rime,  
Les amoureux partis sans finir leur chanson.

Non! non! Mais au delà des ténèbres profondes  
Dans le Secret où Dieu les voulut réunir,  
Je leur demande à tous, si leurs morts sont fécondes,  
Et si ce grand passé n'est pas un avenir.

II

Quoi! l'inerte froment qu'on jette dans la terre  
Pourrit pour devenir le plus pur aliment,  
Et nos Morts, prisonniers du stérile Mystère,  
Nos Morts ne seraient pas un immortel froment!

Quoi! de pauvres pasteurs ont leur étoile à suivre,  
La plus humble existence a sa fécondité,  
Et mourir serait vain quand il est bon de vivre!  
Et le temps pèserait plus que l'éternité!

... Alors, il ne faut pas succomber avant l'âge,  
Avant de s'amuser, avant de s'enrichir,  
Un peu de lâcheté ne messied pas au sage,  
On n'est plus un héros dès qu'on sait réfléchir.

Quitter ses champs, ses bois, ses enfants et sa femme,  
Changer pour un gourbi la salle du manoir,  
Être prêt à jeter sa cendre sur sa flamme,  
A laisser pour jamais sa fiancée en noir!

N'est-ce pas un non-sens qu'un pareil sacrifice?  
Si la Douleur n'a pas pour but l'enfantement,  
Si la Gloire n'est rien qu'un pompeux artifice,  
Et si la Mort n'est pas un recommencement.

Lorsque la soif, la peur et les autres tortures  
Hantaient votre agonie, ô Morts abandonnés!  
Vos espoirs vous ont-ils semblé des impostures?  
Étiez-vous des martyrs ou bien des condamnés?

Ne pensiez-vous donc pas? « Pourvu qu'on tombe en brave,  
La Mort a des splendeurs dont la Vie est l'envers ;  
Depuis celui du Christ, le sang rachète et lave,  
Et l'éternelle Croix domine l'Univers. »

### III

Puisque l'inconsciente pluie,  
Mornes pleurs du temps qui s'ennuie,  
Travaille pour le moissonneur,  
Le sang, le beau sang volontaire,  
Pourrait-il éblouir la terre,  
Sans faire l'œuvre du Seigneur?

Ce sang qui bouillonne et qui fume,  
Dira-t-on qu'il est une écume  
Comme celle de l'Océan?  
Dira-t-on quand l'artère éclate  
Et revêt le sol d'écarlate,  
Que c'est la pourpre du néant?

On aurait peur d'un tel blasphème.  
Le sang est l'Offrande suprême :  
Après de lui, le reste est peu;

Auprès de lui, toute prière,  
N'est qu'une ombre de sa lumière.  
Le sang porte l'esprit de Dieu !

Que sont la plume et la parole ?  
Ce bruit d'un insecte qui vole,  
Que sont nos gestes de fourmi ?  
Hélas ! même ouvrir ses mains pleines,  
Donner son temps, donner ses peines,  
C'est encor donner à demi.

Heureux donc, qui dans la bataille,  
Se dressa de toute sa taille,  
A la fois calme et frémissant ;  
Qui, prêtre de son sacrifice,  
Prenant son cœur comme un Calice,  
Tendit vers le ciel tout son sang !

#### IV

C'est depuis cet immense et joyeux offertoire,  
Que la terre est plus blonde et les soleils plus beaux,  
Que les fleuves de France ont des noms de victoire,  
Et du miracle sur leurs eaux !

C'est depuis ce temps-là qu'en la douce Patrie,  
Il semble qu'il y ait une douceur de plus,  
Comme si, chaque soir et pour tout ce qui prie,  
Nos Morts sonnaient les Angelus ;

Comme si leur trépas avait tué les haines  
Et tellement fondu nos anciens désaccords,  
Qu'on ne puisse échapper par des colères vaines,  
A la communion des Morts.

Ceux que ne borne plus leur frontière charnelle,  
Héritage indivis, sont à chacun de nous.  
Pas un qui ne soit mort pour la France éternelle,  
Pas un qui ne soit mort pour tous!

Plus loin que leurs partis, leurs castes, leurs chimères,  
Ils se sont rencontrés sur un dernier haut lieu.  
D'où l'on n'aperçoit plus les cloisons éphémères,  
Dans le voisinage de Dieu.

C'est à cette hauteur qu'il faut savoir les suivre,  
C'est de là seulement que l'on peut découvrir  
Les raisons de s'aimer et les raisons de vivre,  
Parmi leurs raisons de mourir.

Leurs yeux se sont fermés, d'autres doivent éclore,  
Près de l'arbre abattu poussent les arbrisseaux;  
Pour venger tant de nuit, il faut beaucoup d'aurore :  
La tombe appelle les berceaux.

Nos louanges seront d'ironiques hommages,  
Si la vie est stérile aux foyers condamnés,  
L'astre qui plaît aux Morts, marchait devant les Mages,  
C'est l'étoile des nouveau-nés!

V

Les Morts ont la blancheur sévère des bons anges :  
Ils veillent sur la femme, ils protègent la fleur.  
Le vice les verrait sangloter sur ses fanges,  
Et le sale plaisir crierait de leur douleur.

Mais non ! Il ne se peut. Les Morts ont fait tant d'âme,  
Que tous les chants sont purs, tous les rêves sont beaux.  
Le génie altéré de lumière réclame  
L'esprit clair et puissant qui souffle des tombeaux.

Le soleil batailleur qui riait dans l'épée  
Deviendra le foyer des chefs-d'œuvre à venir ;  
Aucun des héritiers de la grande Épopée  
Ne pourra plus penser hors de son souvenir.

Plus de rythme et de contour lâche,  
Plus d'à moitié ni d'à-peu-près ;  
Que le verbe soit pour la tâche,  
Ainsi qu'un habit fait exprès.

Malheur à ceux que la parole  
Dispenserait d'être des forts !  
Pauvres acteurs qui jouent un rôle,  
Ils seraient sifflés par les Morts !

Ceux-ci renouèrent le pacte  
Des mots et de la vérité.  
Leur mort est la gloire de l'acte,  
La splendeur de la volonté.

Elle ouvrira la grande phase  
Des simples et des convaincus,  
Elle a discrédité l'emphase  
Où se complaisaient les vaincus.

Nous parlions trop des droits de l'homme,  
Droits sans devoirs et sans combat,  
Sans nous apercevoir, qu'en somme,  
Le Droit qui s'incarne est soldat.

Il faut y croire assez pour rêver sa victoire,  
Il faut l'aimer assez pour le vouloir puissant ;  
Car le Droit ne sort pas du fond d'un écritoire ;  
Il n'est pas couleur d'encre, il est couleur de sang.

L'exemple de nos Morts aura pu nous convaincre  
Qu'on affaiblit le Droit à trop en discourir,  
Il faut pour qu'Il triomphe, avoir appris à vaincre,  
Pour qu'Il ne meure pas, il faut savoir mourir.

C'est ainsi que nos Morts ont eu raison du Doute,  
Peut-être, ils s'étaient dit : « A quoi bon et pourquoi? »  
Mais la Mort qui soudain illumina leur route,  
Fut le plus grand parmi tous les actes de foi.

Il montre par delà l'égoïsme et l'envie,  
Les obscurs dévouements que Dieu vient couronner;  
Nul ne prétendra plus qu'il veut vivre sa vie,  
Puisque nos Morts nous ont appris à la donner.

Et si quelqu'un pensait : « La patrie est un leurre  
Dont on berne le peuple au profit des plus forts »,  
Il y aurait des voix dans la terre qui pleure,  
Pour lui crier : « Caïn, qu'as-tu fait de tes Morts? »

Qu'as-tu fait de tes Morts, o jouisseur superbe?  
Ton luxe qui s'étale en nous éclaboussant,  
Est un soufflet à ceux qui dorment nus sous l'herbe,  
En gaspillant ton or, tu gaspilles leur sang.

Cet or, qu'il coule avec l'ample vertu d'un fleuve,  
Roulant vers le malheur la vague du bienfait,  
Assistant le blessé, l'orphelin ou la veuve,  
Car ce qu'on fait pour eux, c'est aux Morts qu'on le fait,

Et c'est le cœur des Morts que l'avenir regarde,  
N'ont-ils pas tout souffert pour que l'on souffre moins?  
La future moisson de joie est sous leur garde :  
Ils étaient des semeurs, ils seront des témoins.

Vous vous rappellerez au soir des épousailles,  
Vous dont les douces nuits n'ont plus à s'alarmer.  
Qu'ils ont tué la guerre à force de batailles...  
C'est parce qu'ils sont morts que vous pouvez aimer.

Et vous, les frères blonds des aubes opalines  
Dont les jeunes mamans n'auront plus à frémir,  
Dormez, petits enfants, parmi les mousselines...  
C'est parce qu'ils sont morts que vous pouvez dormir.

Plus tard ils vous diront ce que fut cette guerre,  
Et les autres enfants dont on coupait les mains,  
Et les autres mamans qu'on éventrait naguère,  
Et tant de croix! et tant d'exils sur les chemins!

Et la procession hâve, morne, indécise,  
Ne sachant où prier, ne sachant où s'asseoir,  
De ces gens sans pays, sans toit et sans église,  
Dont le passé n'est plus qu'un trou sanglant et noir.

## VI

Cathédrales assassinées,  
Dans vos ruines calcinées,  
Mais se dressant comme un remords,  
Le long de vos nefs abolies,  
J'entends le soir, après Complies,  
La malédiction des morts.

O malédiction féconde!  
Ne cesse pas d'emplir le monde.  
Que nos monuments profanés  
Soient dans leur horreur péremptoire,  
Un éternel réquisitoire  
Contre les éternels damnés!

Et vous, maisons, et vous chaumières,  
Dont les images coutumières,  
Ne sont qu'un cruel souvenir;  
O pauvres demeures pillées;  
Pauvres pierres éparpillées!  
Attendez!... Les Morts vont venir.

Par eux, nous referons la ville et le village;  
Ils fleuriront nos mains d'art immatériel,  
Et nous serons pareils aux gens du moyen âge.  
Quand ils semblaient sculpter du rêve avec du ciel.

Des inspirations qu'on croyait envolées  
D'un âge où trop de fer pèse sur le travail  
Vont nous restituer les flèches écroulées  
Et l'orgue des couleurs jouant dans le vitrail.

Autour de chaque église où les mémoires prient  
Près du ruisseau qui chante en caressant ses bords  
Il faudra des hameaux et des vergers qui rient,  
Avec des jeunes gens, pour réjouir les Morts.

Car les morts ne sont pas que dans les pleurs des veuves,  
Leur âme erre sur tout ce qui va rajeunir .  
Dans le meuble en bois blanc et dans les pierres neuves  
Comme pour leur donner l'air de se souvenir.

Sur les œuvres du jour et sur les sommeils calmes  
Un souffle parfumé vient des monts éternels,  
Et bercé par le bruit des ailes et des palmes,  
L'homme voit le Seigneur dans les cieus fraternels.

Dieu verse en souriant, aux nouvelles années  
Un peu de cette paix où sont les bienheureux  
Aux générations sur leur tombe inclinées  
Un peu de la clarté sans fin qui luit pour eux.

## VII

Seigneur! puisque la France aura sauvé le monde,  
Permettez qu'elle soit la grande Nation,  
Nul n'a tant voué d'âme à la mort qui féconde  
Et nul n'a tant saigné pour la rédemption.

Et vous que chaque jour faits plus vivants encore,  
Parmi les *Te Deum*, la prière et les fleurs,  
Lorsque s'inclinera le drapeau tricolore,  
On vous verra frémir, ô Morts, dans ses couleurs!

Près du sol, frangé d'or, c'est votre sang qui bouge;  
La blancheur en jaillit, tellement il est pur;  
Elle évoque le ciel et le baptême rouge  
A lavé la Patrie et reconquis l'azur.

## VIII

O Patrie! O France! O Victoire,  
Vieux mots trop longtemps en sommeil,  
Mais dont le son est péremptoire  
Comme la diane au réveil,  
Comme les cloches de l'Histoire,  
Carillonnant dans le Soleil!

O mots! où passent en rafale  
Les tonnerres et les clameurs,  
Amplés comme une cathédrale,  
Peuplés de foule et de rumeurs,  
O seule force qui prévale,  
Pour dire à l'homme « Tue ou meurs! »

Tue ou meurs pour un peu de toile,  
Quand cela s'appelle un drapeau,  
La goutte de sang est l'étoile,  
Qui jaillit du cœur sur la peau.  
Et qu'est-ce que la mort? Un voile  
Sur cet autel qu'est un tombeau!

O Patrie! O France! O Victoire!  
Total de sublimes apports,  
Vous priez dans notre mémoire  
Ainsi qu'un rosaire d'efforts,  
Sacraments auxquels il faut croire,  
Sous peine de tuer les morts!

RAPPORT  
SUR  
LES PRIX DE VERTU

PAR

M. BRIEUX

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

---

« L'Académie Française fera tous les ans, dans une de ses séances publiques, lecture d'un discours qui contiendra l'éloge d'un acte de vertu. »

Messieurs, votre rapporteur pourrait aujourd'hui satisfaire ce désir de M. de Montyon en se limitant à l'éloge d'un seul acte de vertu, celui que, depuis le commencement de la guerre, ont accompli les soldats de notre pays.

Renonçant à trouver des mots pour les célébrer, pour leur dire notre admiration et notre reconnaissance, il se borne à vous prier de vous recueillir un moment avec lui, afin de rendre, du plus profond de notre être, un

hommage pieux à ceux qui sont morts, afin de communier avec la douleur des pères et des mères qui n'ont plus de fils, des fiancées et des femmes qui n'ont plus d'époux et des petits enfants qui n'ont plus de papas à embrasser.

Et quant aux survivants, demandons-nous où nous serions, nous tous réunis ici aujourd'hui et tous ceux de notre race, s'il ne s'était pas trouvé pendant quatre ans, pour arrêter la barbarie organisée, des braves gens qui, à des moments nombreux, ont fait plus que leur devoir. Faire plus que son devoir, ce peut être une définition de la vertu. Il a fallu, en effet, cet excès pour nous assurer la victoire. L'effort des nations alliées eût été impossible ou inefficace si, un certain jour, *ils* n'avaient pas entendu et compris la parole mémorable : « Toute troupe qui ne pourra plus avancer devra se faire tuer sur place plutôt que de reculer ».

Ce sont ceux-là et ceux qui les ont suivis qui ont mérité tous nos prix de vertu, et, si nous sommes impuissants à les leur décerner, nous leur devons au moins ce salut. Ne pas le leur adresser, parler de récompenses à la vertu et ne pas les nommer eux, d'abord, au premier rang, serait une ingratitude et un sacrilège.

Le grand lauréat de cette année c'est le poilu de la Marne, de la Champagne et de Verdun, c'est le poilu de toutes les batailles, c'est le soldat français tout simplement.

Et si vous le voulez, ce sera le plus humble que nous évoquerons, le plus modeste, le plus chétif, un pauvre petit gars venu d'un de nos plus pauvres territoires, un paysan peu instruit, illettré même, qui ne possédait pas

le plus petit lopin de terre, qui n'attendait son pain que de son travail quotidien; celui dont on pouvait dire qu'il était incapable de comprendre pourquoi tant d'hommes se faisaient tuer. Il le comprenait cependant, non par son cerveau, mais par un idéal ignoré de lui-même, et qu'il portait comme une médaille bénite cousue en cachette par une main pieuse dans un vêtement de combat; il le comprenait aussi par tout ce qu'il portait en lui sans qu'il le sût : les traditions de ses morts et les puissances de l'avenir.

Il a été pris dans une tourmente dont les plus intelligents des hommes ne peuvent encore concevoir toute l'ampleur et toute l'épouvante; il a été le jouet d'événements formidables, hors de proportion avec lui-même et dont il se sentait pourtant l'ouvrier. Malgré la peur — car il a d'abord eu peur : le courage, c'est de la peur vaincue — malgré la révolte de ses instincts, il est allé au-devant de la mort. Il a courbé le dos sous la pluie des obus comme il le courbait sous l'averse, dans les champs; il a vécu dans l'enfer des détonations, dans les menaces sifflantes des balles, sous le vol des avions inquisiteurs le désignant à la haine d'ennemis capables de le tuer et qu'il n'aurait pu joindre qu'après des journées et des journées de marche; il a vécu dans les pièges des fils de fer barbelés qui l'accrochaient, le retenaient, pour l'offrir plus longtemps au danger. Il pensait : « si je tombe, qui donnera du pain à maman? » et il marchait tout de même; il tenait tout de même, ne connaissant que son secteur, ou même que sa tranchée, mais sachant bien que d'autres et d'autres encore, semblables à lui, de la mer

aux Vosges, s'étaient agrippés au sol, ramassés pour l'élan qui devait rompre la force ennemie à l'heure que les événements permettraient aux chefs de choisir. Il est revenu vainqueur.

Il est revenu vainqueur et il retourne à son champ, gardant sur le visage cette expression mystique, un peu hallucinée encore, qui lui est restée d'un long contact avec la mort; il a des rayonnements qui rappellent ceux de l'homme légendaire remonté des Enfers ou descendu du Sinai; il conserve sur sa figure juvénile le reflet des horreurs qu'il a vues et dont une haute pudeur d'humanité lui fait décider de ne pas parler. Enfin, il est porté à regarder de travers les gens de l'arrière qui l'appellent un héros; il ne se doute pas qu'il a contribué à sauver la civilisation, dans la plus grande catastrophe qui se soit jamais abattue sur l'humanité, dans la plus gigantesque tentative qu'ait jamais osée un peuple pour établir sur la terre la prépondérance abominable d'une tyrannie ayant l'orgueil comme origine et la terreur pour moyen.

\*  
\* \* \*

Après ce salut à nos soldats, j'ai l'honneur, Messieurs, d'avoir à vous parler des prix que vous avez pu attribuer aux populations de l'Alsace-Lorraine.

Vous avez décerné une de vos premières récompenses à M<sup>lle</sup> Clairette Preiss, fille unique du député protestataire de Colmar, M. Jacques Preiss.

C'est lui qui, en 1893, osa dire, en plein Reichstag : « La paix du cimetière règne en Alsace ». Il fut emprisonné

dès le début de la guerre puis exilé. Il mourut à Munich.

Sa pieuse jeune fille voulut que son corps fût ramené à Colmar. Les autorités allemandes ne purent s'y opposer, mais elles exigèrent qu'au service funèbre, aucun discours ne fût prononcé, sauf celui du pasteur.

Malgré cette défense, M<sup>lle</sup> Preiss, qui avait alors vingt-et-un ans, avant que les Allemands stupéfaits pussent intervenir, s'avança sur le bord de la tombe de son père, et dit d'une voix vibrante :

Contre toute justice, on a emprisonné mon père comme un criminel de droit commun. Jamais il n'a été interrogé. Jamais on n'a formulé les griefs que l'on nourrissait contre lui... Malgré les certificats des médecins qui attestaient l'impossibilité où il se trouvait de supporter plus longtemps les traitements qu'on lui faisait subir, il est demeuré emprisonné dans une cellule, sans qu'aucun adoucissement fût apprté à son sort. Le gouvernement est seul responsable de cette mesure inique. Mon père a toujours cru en une justice immanente, j'y ai foi également. Je suis sûr que mon père sera vengé.

Trois mois après elle était à son tour condamnée à l'exil. Elle y resta vingt-huit mois, mais la justice en laquelle elle avait foi s'était réalisée, et lorsqu'elle rentra à Colmar, le drapeau tricolore flottait sur la ville, et dans les rues se promenaient librement les soldats français vengeurs de son père, les soldats du général Gouraud.

Pour louer mieux que je ne saurais le faire une autre lauréate d'Alsace, je me bornerai à lire sa citation à l'ordre du jour de l'Armée. La voici :

M<sup>lle</sup> Odile Fritter, née à Guervenheim (cercle de Thann) le 27 avril 1895. Au mois de septembre 1914, âgée de dix-neuf ans, après avoir

donné l'hospitalité dans sa famille à Guervenheim, à une patrouille française et l'avoir guidée au cours d'un engagement, a été dénoncée à l'ennemi qui, dans un retour offensif, l'a faite prisonnière. Poursuivie pour trahison par l'ennemi et détenue pendant quatre ans, elle n'a échappé à une condamnation capitale que grâce à l'absence de ses dénonciateurs. N'a été mise en liberté à Colmar qu'à la suite de l'armistice.

Délivré par le maréchal commandant en chef les armées de l'Est.  
Signé : Pétain.

Dix-neuf ans! Rester captive pendant quatre années à cet âge, sous la menace incessante de la mort! Et avoir mérité cela par dévouement patriotique! Mademoiselle, votre patronne sainte Odile est aussi la patronne de l'Alsace et je suis certain que du haut de sa montagne, la fille d'Adalric vous sourit en vous bénissant.

Ses sourires et ses bénédictions, sainte Odile peut les répandre sur toute l'Alsace. Parmi tant de dévouements, nous n'en pouvons, hélas! signaler que bien peu. Voici sœur Ludwina, de Guebviller, âgée alors de soixante-quinze ans, qui fut condamnée à six mois de prison pour avoir — je copie l'acte d'accusation de l'ennemi — « pour avoir déclaré à plusieurs reprises à ses compagnes, en se frappant la poitrine : « Je suis une Française! J'ai ça là-dedans et personne ne me l'en arrachera ». Voici une autre religieuse, du même âge, sœur Assela, entrée au couvent de Strasbourg il y a plus d'un demi-siècle. Elle a soigné les blessés de 1870 et ceux de 1914. Voici sœur Faustine, âgée de quatre-vingts ans, supérieure de l'hôpital civil de Guebviller, au service des malades depuis quarante-deux ans: sœur Salvien, supérieure de l'ordre de Niederbronn, qui demeura à Thann sous le bombarde-

ment; et voici encore, après ces vieillesses saintes et magnifiques, l'effort charmant et douloureux d'une toute jeune fille, Marie Bohrer, dont le père fut tué pendant la guerre, par l'ennemi. Depuis 1915, elle entretient un cimetière de deux cent douze tombes, et va porter des fleurs, dans les bois et dans les champs, aux endroits où une humble croix indique le lieu de l'éternel repos de nos soldats dormant dans cette terre d'Alsace qu'ils ont reconquise et qui s'es retfermée sur eux.

Après la noblesse, le dévouement et la piété, nous saluons le courage de trois artisans. Daniel Schwind, de Thann, s'est précipité dans une maison où vivaient treize personnes et qu'un obus asphyxiant venait d'atteindre. Sept étaient tuées sur le coup; les six autres furent sauvées. Victor Mathieu, de Schirmeck, a fait quatre ans et demi de prison pour avoir, en 1914, guidé une patrouille française. Ignace Mark, serrurier à Altkirch, est aujourd'hui âgé de plus de quatre-vingts ans; il a été voltigeur de 1859 à 1867. En 1914, il cache quatre soldats français dans sa boutique de serrurier. Les Allemands reviennent, l'emmènent prisonnier, le relâchent, mais il devra germaniser l'enseigne qui porte son nom. Il s'appelle Ignace : il devra s'appeler : Ignaz. Il refuse : « Je suis né Français, je veux mourir Français. » On le menace en vain de déportation, il s'entête; aujourd'hui il regarde avec fierté le nom écrit au-dessus de sa boutique, français comme le fut celui de ses ancêtres et comme le restera celui de ses petits-enfants.

Je terminerai cette trop courte liste des lauréats alsaciens par une touchante histoire, celle de Marie Teutsch-

l'aînée de douze enfants. Le père, un Alsacien, n'a pu demeurer là-bas; il vit, depuis trente ans, au Mans, — dans l'espoir d'être un jour assez riche pour aller revoir son village natal. Mais il n'y veut pas aller seul. Il veut y emmener tous les siens. La vertu de sa fille Marie qui a été signalée à l'Académie lui vaut une récompense dont le montant permettra au vieil Alsacien d'aller montrer à ses douze enfants le clocher du village délivré.

A Metz, trois femmes du peuple, MM<sup>mes</sup> Barbé, Beckel et Pierron ont réussi pendant plus de quatre ans à tenir en échec la surveillance allemande au collège Saint-Clément où étaient internés des prisonniers français. M<sup>me</sup> Beckel est concierge, M<sup>me</sup> Pierron, couturière à la journée; M<sup>me</sup> Barbé employée de tramways. M<sup>me</sup> Beckel s'offre à laver la vaisselle et le linge des détenus. A un Allemand qui demandait la raison de son zèle, elle répondit : « On sert sa Patrie comme on peut. » L'Allemand ne comprit pas et la félicita. MM<sup>mes</sup> Barbé et Pierron qu'étaient au dehors et remettaient à M<sup>me</sup> Beckel chocolat, cigarettes, farine recueillie à la poignée çà et là, bonbons, sous-vêtements de laine, etc., etc. M<sup>me</sup> Beckel glissait ces objets entre les pièces de linge qu'elle rapportait, les passait à la barbe des sentinelles et des infirmiers allemands, puis, tout en lavant le plancher, elle disait les bonnes nouvelles, les vraies nouvelles de France. A ces malades déprimés par la mauvaise nourriture et par la souffrance, elle apportait le réconfort physique et l'autre. Elle leur versait le contre-poison des mensonges ennemis. Avec elle, c'était un peu de la France douloureuse mais vaillante qui leur rendait visite. A faire ainsi, ces trois

femmes simples, obscures, modestes, risquent leur liberté, la vie peut-être. « Tout le monde en aurait fait autant, disait l'une d'elles que l'on félicitait; *seulement nous étions des femmes du peuple : ça nous était plus facile.* »

\*  
\* \*

L'Académie a voulu, aussitôt qu'il a été possible, se donner la joie de choisir ses lauréats en Alsace-Lorraine, parmi nos enfants retrouvés. Elle avait le même désir de saluer dans la même proportion les populations des contrées envahies, nos enfants martyrs. Mais ce dessein n'a pu, cette année même, être réalisé. Le nombre des belles actions est si grand, la modestie de ceux qui ont souffert et qui se sont dévoués est si grande aussi qu'il a été impossible, dans le court laps de temps dont nous disposions, de faire autre chose que couronner les mérites les plus connus, ceux dont l'éclat imposa la publicité.

Parmi ceux-là, il est un dévouement, un martyre et un héroïsme exceptionnels. C'est le dévouement, le martyre et l'héroïsme de M<sup>lle</sup> Louise Thuilliez qui fut, avec Miss Cavel, condamnée à mort, par les mêmes juges, le même jour. Elle n'échappa qu'au dernier moment au peloton d'exécution et subit une détention cellulaire de près de trois ans. Qu'avait-elle fait? Messieurs, M<sup>lle</sup> Thuilliez avait sauvé la vie à plus de deux cents soldats anglais, belges, français et russes. Pour lui témoigner notre respect, notre reconnaissance et notre admiration, nous lui donnons bien peu de chose, tout en lui décernant la plus haute de nos récompenses. Mais une âme comme la sienne

légitimement fière du grand devoir accompli, trouvera suffisant de savoir que son nom restera dans la mémoire de tous, à côté des noms les plus resplendissants.

Le second prix que l'Académie peut attribuer cette année, aux habitants de la ville de Lille, a été mérité par M. et M<sup>me</sup> Villot. Hélas ! l'une de ces deux couronnes ne peut être déposée que sur une tombe. M. Villot est mort, mort des suites de sa captivité en Allemagne, et notre hommage à M<sup>me</sup> Villot, sa collaboratrice, est endeuillé de condoléances.

M. et M<sup>me</sup> Villot créèrent pour l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing un journal *français* analogue à la *Libre Belgique* de Bruxelles, journal de réconfort qui opposait aux nouvelles désespérantes répandues par l'ennemi la vérité des communiqués français de la Tour Eiffel, captés par un appareil dissimulé de télégraphie sans fil. On en avait d'abord fait des copies dactylographiées, mais M. Villot réussit à créer une imprimerie clandestine qui en assura une plus grande diffusion.

Malgré la surveillance des fonctionnaires allemands affolés, on tira à six cents exemplaires, que l'on colporta sous le manteau, au prix de mille dangers, grâce à un courage vigilant et malicieux. Le journal s'appela d'abord : *Patience* ; la patience fut, en effet, au cours de ces dernières années, une forme du courage. Il devint ensuite l'*Oiseau de France* et pendant près de deux ans entretint l'espoir, réconfort les cœurs, guida les consciences. Mais tout fut découvert, M. Villot arrêté, et les ennemis, pour lui faire dénoncer ses collaborateurs qu'ils appelaient ses complices, en arrivèrent à lui faire subir la question. Oh ! pas à l'aide

de chevalets ni de tenailles : ils avaient perfectionné la barbarie. Mais, lorsqu'il fut enfermé, et comme M<sup>me</sup> Villot était malade, ils lui dirent : « Votre femme se meurt. Elle est en prison. Vous n'avez qu'un mot à prononcer pour qu'elle soit libre ». Et comme il ne le disait pas, ce mot, ils le conduisirent auprès de la pauvre femme, la lui montrèrent, puis, sans lui permettre de lui adresser une parole, le renvoyèrent à la geôle en lui disant : « Vous avez vu, réfléchissez ! » M. Villot ne cédant pas, il fut conduit dans une cellule éloignée. Remise en liberté, M<sup>me</sup> Villot redressa l'antenne cachée du poste de télégraphie sans fil, recueillit nos messages, et reprit l'œuvre de son mari. Cela dura jusqu'au 18 octobre 1918, date de la délivrance de Lille. M. Villot revint dans sa cité pour y mourir. Il eut du moins la consolation de savoir la victoire de l'humanité et de la civilisation contre la sauvagerie organisée. Et une de ses dernières paroles fut celle-ci : « Je suis heureux, je sens que j'ai fait du bien ».

Le 6 janvier 1917, dans cette même ville de Lille, la gare du Nord présentait un spectacle lamentable. Six cents otages y étaient réunis.

Ils furent envoyés dans un camp de représailles, là-bas en Pologne russe, en plein hiver, dans un baraquement, sans feu, sans lumière, pour les y faire mourir de faim, de misère et de froid. L'acte était délibéré, organisé. Parmi les victimes, qui n'avaient pas été prises au hasard, vous entendez bien, qui avaient été choisies en toute connaissance, se trouvait un prêtre de 75 ans qui fut forcé de partir sans bagage, avec sa seule soutane...

parce que la malle qu'il avait préparée pesait quatre kilogrammes de plus que le poids fixé par les bourreaux. Ces bourreaux avaient choisi encore des vieux magistrats, présidents de Chambre à la Cour de Douai, des cultivateurs, des industriels. Le vieux prêtre mourut de froid, un des deux magistrats mourut de froid, un commandant en retraite mourut de froid dans le wagon même. Vingt-six moururent dans le camp; d'autres sont morts au retour. L'âge moyen des otages était cinquante-cinq ans. Ils souffraient tellement qu'ils ont demandé à être fusillés.

Voilà ce qu'ont fait nos ennemis les... j'ai beau faire un effort pour les appeler Allemands, c'est le nom de Boche qui s'impose et qui flétrira longtemps encore ces hommes dont la cruauté a déshonoré leur propre gloire militaire. Donc, c'étaient les Boches. Dans la prochaine édition du Dictionnaire de l'Académie, nos successeurs, décidément, seront obligés d'inscrire le mot avec cette définition : « Boche — substantif masculin. Terme de mépris mérité par les Allemands au cours de la dernière guerre »...

Parmi les six cents otages envoyés par eux à la mort lente, se trouvait un journaliste, M. Emile Ferré, rédacteur en chef de *l'Écho du Nord*. Dans le camp de l'assassinat il créa un journal, où il y fit appel au courage et à cette autre forme du courage qui est la gaieté.

Le rire est bon, écrit-il, le rire est sain... On veut nous terroriser, nous amoindrir et nous abattre... redressons-nous de toute notre taille. Haut la tête et haut les cœurs!

M. Emile Ferré fut le porte-parole des martyrs. Il

réclama, protesta. Malgré ses geôliers, il montra la vérité à un Comité de neutres qu'on voulait tromper. Il ne courba pas la tête mais il fit courber celle des Boches. Il fut gai, confiant dans l'avenir, courageux et railleur. En un mot, il fut un bon journaliste de France! Nous nous honorons à le récompenser.

Nous avons pu encore inscrire sur notre palmarès quelques noms — quelques-uns seulement, hélas! — celui d'une infirmière : M<sup>me</sup> Alice Pothier qui dans un hôpital allemand jeta au feu un écrit français contenant des renseignements militaires; de fureur, le Boche la frappa! — ceux de sœur Agnès et de M<sup>lles</sup> Hidron, de Saint-Quentin, qui soignèrent pendant trois mois trente-six typhiques, abandonnés parce qu'ils étaient français : elles en sauvèrent trente-quatre, — celui de M<sup>me</sup> Couturier, âgée de 76 ans, qui soigna un groupe de prisonniers russes évadés et cachés dans une cave; — celui enfin de M<sup>lle</sup> Jeanne Kelber, du bureau de bienfaisance de Saverne, qui ajouta à son dévouement aux pauvres ce trait de bonté de recueillir chez elle son ancienne domestique, âgée de 84 ans, infirme depuis cinq ans, afin de pouvoir la soigner mieux encore et lui assurer la tranquillité de ses vieux jours. Vous avez, messieurs, saisi cette occasion de récompenser la bonté d'un maître pour un vieux serviteur. C'est le contraire qui nous arrive le plus souvent.

Ah! messieurs, si riche que soit notre langue, comme elle paraît pauvre quand on cherche des paroles d'éloges pour les cœurs capables de tant d'héroïsme. Le mieux, c'est de ne pas essayer la tâche impossible, et de les

aimer profondément, de les admirer tout bêtement et de leur dire que la France rayonne de leurs vertus.

\*  
\* \*

Arrivé à ce point de mon travail, à la vue des dossiers, nombreux encore qui me restaient à vous signaler et voyant le peu de place dont je dispose j'ai éprouvé, je vous assure, un sentiment de tristesse. Hélas! il faut bien se résoudre à l'inévitable, et procéder à une nouvelle sélection dans la sélection déjà faite. Aussi bien comprendra-t-on que cette promotion est une promotion de guerre, et les *civils* dont j'aurais dû vous dire les mérites seront les premiers à me pardonner, j'en ai mieux que l'espérance. Avant de vous parler des prix décernés aux familles nombreuses, j'appellerai cependant votre attention sur trois cas qui sont symboliques, représentatifs d'une forme de l'énergie française. Ces cas concernent deux femmes et un jeune garçon, lequel n'avait pas encore onze ans au début de la guerre. Il est certainement le plus jeune de nos lauréats. Le préfet du département, le maire de son village, et plusieurs notables nous ont attesté l'énergie de cet admirable gamin que la mobilisation de son père a laissé seul pour assurer l'exploitation d'une ferme de seize hectares et qui a su la diriger, et qui a su tirer de cette terre, morte sans lui, des pommes de terre et du blé!

M<sup>me</sup> Feillet est du département de l'Aisne, M<sup>lle</sup> Gobet du département du Rhône et le jeune Louis Bourget habite les environs d'Avignon : c'est donc le Nord, le

Centre et le Midi de la France qui, une fois de plus, ont mérité d'être à l'honneur.

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Feillet, couturière, a administré son village de Pargnan, en l'absence des hommes. C'est elle qui fut « Monsieur le Maire. » Nos lois sont telles encore que cette femme, qui assura les services municipaux aux moments les plus difficiles et s'en acquitta à la satisfaction générale, n'aura même pas le droit, aux élections prochaines, de mettre un bulletin de vote dans l'urne d'où sortira le nom de son successeur. C'est bizarre. C'est ainsi. Pas pour longtemps, j'espère.

Les épreuves les plus douloureuses ont accablé M<sup>me</sup> Feillet. Voici dans sa terrible simplicité le court rapport qui nous a été remis : « Elle a perdu son fils au début de la guerre. Sa mère, âgée de quatre-vingts ans, a été frappée près d'elle par un éclat d'obus dans la maison qui s'écroulait. Elle a été emmenée dans les Ardennes, par l'ennemi, avec cette vieille mère qui n'avait été que blessée, aussi avec son vieux père. Elle les a soignés avec un dévouement admirable. Elle a perdu son vieux père en terre d'exil. Elle est revenue avec sa mère impotente et muette, et elle vit depuis six mois *dans une cave*, continuant à faire le bien. Elle a donné tout ce qu'elle avait, elle faisait l'école aux enfants, elle ensevelissait les morts, relevait les courages. C'est une femme de France incomparable... et elle ne le sait pas. »

M<sup>lle</sup> Eugénie Gobet, la seconde de ce groupe, est aujourd'hui âgée de vingt-trois ans. Elle est d'une noble lignée, qui peut faire ses preuves depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Mais sa noblesse est sans fortune et sans parchemins. J'ai

seulement voulu dire que la mère de M<sup>lle</sup> Gobet appartenait à une famille qui cultive la même ferme depuis quatre cents ans. Elle n'en est pas encore propriétaire.

En 1905, Eugénie Gobet a neuf ans. Sa mère meurt en donnant le jour à un douzième enfant. Eugénie devint la petite mère de cet enfant. Elle l'élève au biberon. Deux ans après, le père meurt. Eugénie a trois frères : le plus âgé a dix-neuf ans. Malgré sa jeunesse, c'est Eugénie qui devient le chef de famille. La ferme, qui contient une quarantaine d'hectares, est mise en valeur par eux. Les quatre autres ont dix ans, sept ans, quatre ans, trois ans.

La guerre éclate. Les cinq grands garçons sont mobilisés. Eugénie devient chef de culture. L'un est porté disparu à Verdun en 1917, l'autre tué dans l'Aisne, un mois avant l'armistice.

M<sup>lle</sup> Eugénie Gobet a fait face à tout pendant les quatre années de la guerre. C'est elle qui a ordonné les labours, les semailles. Elle met la main à l'ouvrage, en compagnie des tout petits. Ses frères se battent pour la terre de France, il faut que cette terre produise du blé pour les nourrir. La grande sœur, la petite sœur, on ne sait comment l'appeler : elle est grande par son courage, et petite par son âge... la belle jeune fille dont les ancêtres sont des laboureurs depuis l'époque de Jeanne d'Arc, défend la France elle aussi : ses frères disputent le sol contre l'ennemi, elle le défend contre la mort. Elle en fait jaillir de la vie, et elle trouve le moyen, encore, de tricoter pour les grands qui ont froid dans les tranchées. Aujourd'hui, elle a vingt-trois ans. Elle a bien mérité de la Patrie.

Messieurs, je me hâte, afin de ménager votre temps. Mais je suis essoufflé d'admiration. Je vous demande de nous arrêter un instant, dans cette course au sublime. Pensons au mérite d'un si grand nombre de Françaises. Car les Eugénie Gobet et toutes les autres que je viens de nommer ne sont point rares. Mais il faut bien le reconnaître, sachant, d'ailleurs, qu'on ne découragera personne : la vertu n'est pas un bon moyen d'arriver à la célébrité. Ce n'est pas la faute des gens vertueux, c'est celle des témoins, qui sont distraits ou silencieux. Ce fut notre faute à tous, qui, avant la guerre, prenions un tel plaisir à nous dénigrer. Nous avons la forfanterie de nos défauts. Et nous avons si bien réussi, à cette propagande à rebours, que dans les sentiments provoqués à l'étranger par l'héroïsme de nos soldats, il y eut autant de surprise que d'admiration. Les romans où l'on montre les Françaises dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler sont rares, plus rares encore les pièces de théâtre. On ne doit pas en faire griefs aux seuls romanciers et auteurs dramatiques. Les lecteurs et les spectateurs y ont leur part de responsabilité. On ne peut, hélas, que s'y résoudre, mais, chaque fois que s'en présentera l'occasion, disons, et redisons, et redisons encore les vertus des femmes de notre pays. Il le faut, car les soldats de nos alliés retournent chez eux sans avoir une idée exacte de nos Françaises. On doit faire un effort pour trouver des violettes ; elles ne parfument ni les grandes routes, ni les trottoirs des villes, cela n'empêche pas qu'elles soient innombrables,

Ce n'est pas dans les villes non plus qu'il a été possible de trouver les lauréats pour la fondation Étienne Lamy,

c'est dans les campagnes, et particulièrement dans l'Ouest. M. Martin, qui reçoit un des deux prix de dix mille francs, habite l'Ille-et-Vilaine. Il a eu dix-huit enfants; il en a élevé quatorze et quatre ont été mobilisés. C'est un fermier, comme l'était M. Perrault dont la veuve est titulaire du second prix de même valeur. Il y a eu aussi, dans cette famille du Maine-et-Loire, dix-huit enfants : quinze ont été élevés : sept fils ou gendres ont été mobilisés. Deux sont morts, deux ont été prisonniers. Fermier aussi, M. Le Blouch, et breton aussi, avec ses seize enfants dont onze garçons; fermier encore M. Alexis Helbert de la Mayenne, avec ses dix-neuf enfants dont treize vivants. Enfin, M. Jouve de la Lozère, et M. Garrot de la Côte-d'Or reçoivent également un prix que leur valent leurs onze et quatorze enfants vivants.

Tous ces lauréats sont des cultivateurs. J'ai gardé, pour le nommer le dernier, un père de treize enfants, dont sept ont été mobilisés, dont trois sont morts pour la France. C'est un modeste instituteur du Loiret, M. Maugas. Il n'eût pu recevoir un des prix de la fondation Lamy réservée expressément aux familles « les plus chrétiennes de croyances; » non qu'il soit un mécréant certes! « c'est un fort brave homme, religieux au sens large du mot, » nous écrit un prêtre qui nous le recommande. Si nos premiers lauréats sont d'admirables exemples de vertus religieuses, M. Maugas est, lui, un exemple aussi admirable de vertus laïques et nous ne lui devons pas un moindre salut.

Mais qu'ils soient bretons, bourguignons, cultivateurs ou instituteurs, tous sont pauvres, tous sont du peuple.

Sans doute, nous ignorons les riches, anciens ou nouveaux, aussi abondamment pourvus d'enfants. On peut craindre qu'ils ne soient pas nombreux, et, sans espérer qu'il y ait seulement dix mille familles de bourgeois possédant dix enfants, souhaitons qu'ils soient plus nombreux ceux qui, pouvant assurer à leur descendance la santé, le bien-être et l'éducation, s'abstiennent, soit par égoïsme, soit par une fausse conception du bonheur promis à l'enfant unique.

Plus nombreux, ils peuvent l'être, car nous aurons l'année prochaine, grâce à de magnifiques générosités, des prix plus importants, et en plus grande quantité, à leur décerner.

\*  
\* \*

Messieurs, nous venons de manifester notre admiration, d'abord à nos soldats, puis à ceux et à celles qui, en Alsace-Lorraine, donnèrent devant l'ennemi des marques d'un si grand dévouement ; nous avons salué quelques victimes de la barbarie allemande dans les contrées dévastées et enfin, nous avons célébré ceux qui, à l'arrière, ont assuré la vie de la terre de France et préparé pour elle les futures générations. Il me resterait à vous dire longuement l'action bienfaisante des collectivités, les œuvres qui ont pansé les blessures, qui vont au secours des orphelins ; il me resterait à vous montrer aussi des défenseurs, au dehors, du prestige et de l'influence de notre nation. Je dois, hélas, me résoudre à un choix et même à me borner à une sèche énumération. Il faudrait bien du temps encore pour vous dire les mérites de

l'*American Ouvroir Funds* qui a dépensé pour les enfants que la guerre a privés de soutien, une somme de huit millions de francs et en promet encore deux par an pendant seize ans. Nul n'a pu ignorer la part qu'ont prise les armées américaines à la lutte qui vient de se terminer par la victoire; on ne sait peut-être pas assez comment les citoyens des États-Unis ont, parallèlement, exercé, à l'intérieur, l'action la plus généreuse et la plus utile. Hôpitaux, distributions de vêtements et de vivres, assistance aux malades, aux mutilés, aux aveugles, aux veuves, aux orphelins, ils ont apporté partout leur aide pratique, efficace, abondante; ils ne se sont pas contentés de nous donner le sang de leurs soldats, ils nous ont offert la grâce, la piété, les soins de leurs femmes, de leurs admirables infirmières et le concours actif des œuvres créées, en donnant avec une égale prodigalité l'or de leurs fortunes et la bonté de leurs cœurs.

L'Académie française joint sa voix à tous les cris de reconnaissance qui montent vers eux de tous les points du pays, et offre à l'*American Ouvroir Funds*, à M. Mygatt, son président, et à M<sup>me</sup> Mygatt une médaille d'or.

Vous avez, Messieurs, donné ensuite une part du prix Buisson aux *Religieuses de Notre-Dame de la Délivrante*, bien connues des membres de l'Institut qui ont apprécié leur dévouement inaltérable à l'hôpital Thiers, mais vous avez surtout voulu reconnaître les services rendus par elles à la population française de Port-Saïd; une autre part a été attribuée au *Vestiaire du XVI<sup>e</sup> arrondissement*, œuvre non confessionnelle qui, depuis le commencement de la guerre, a habillé quarante-cinq mille cent cinquante

personnes. Vous avez décerné ensuite le prix Rigot à l'*Oasis*, cercle féminin ouvert aux étudiantes et aux jeunes employées; le prix Davillier à l'*Œuvre de l'hôtel Biron*, œuvre particulièrement intéressante de préapprentissage fondée par M<sup>me</sup> Viviani. Cette fondation est assez riche pour que l'Académie ne lui fasse pas un don d'argent, mais vous avez voulu cependant lui témoigner votre admiration et votre sympathie. Aussi à l'*Association Léopold Bellan* qui a fondé deux orphelinats et une clinique, et qui poursuit la réalisation d'autres projets à laquelle vous vous associez en lui offrant un prix de six mille francs. Vous collaborez encore, trop faiblement, à votre gré, par un don de deux mille francs à la *Maison de Sainte-Agnès*, œuvre de mutualité ouvrière fondée et entretenue, au prix de sa fortune, par M<sup>me</sup> la Chanoinesse, comtesse de la Girennerie. Vous avez inscrit enfin sur la liste de vos lauréats la *Société d'assistance pour les aveugles*, fondée il y a près de quarante ans par M. Péphau, et vous avez voulu ainsi non seulement reconnaître les services rendus, mais vous incliner devant le malheur qui frappe cet homme de bien devenu lui-même aveugle à la nouvelle de la mort de son fils tombé au champ d'honneur en août 1918.

J'aurai terminé, Messieurs, lorsque j'aurai cité le prix de Sussy de douze mille francs, attribué aux *Lazaristes français en Perse* pour les aider à reconstruire les églises et les écoles détruites par les hordes turques. Enfin, les *Sœurs de la Charité à Pékin* pourront continuer leur propagande admirable, grâce aux suppléments de subsides que leur apportera le prix que vous les priez d'accepter.

\*  
\* \*

J'ai fini, Messieurs. En fermant ces dossiers que nous venons d'entr'ouvrir ensemble, nous sentons bien que nous n'avons pas tout fait lorsque nous avons déposé ou décerné des couronnes. Nous sentons que tous les Français ont encore toute leur dette à payer. Aux morts, aux combattants, aux défenseurs de notre honneur, de notre sol et de nos richesses morales et matérielles nous devons plus que de les glorifier. A ceux qui ont défendu la France, nous devons de faire une France plus belle encore. Il ne suffit pas d'avoir sauvé sa mère, il faut lui assurer une vie heureuse et respectée. Il ne faut pas lui donner le spectacle douloureux de fils qui se déchirent entre eux parce qu'ils ne sont pas d'accord sur la façon de l'aimer.

Mais ce n'est pas seulement pour la France que nos soldats ont combattu, que les meilleurs ont donné le meilleur d'eux-mêmes : les uns ont sauvé la civilisation, les autres ont gardé la flamme sacrée. La hauteur de l'idéal qu'ils ont servi indique l'élévation de celui dont nous avons le devoir de poursuivre la réalisation. Et il faut ne pas craindre de répéter ce mot de devoir qui avait un peu trop disparu du langage courant et même de l'autre. Chacun de nous doit se considérer comme chargé d'une dette. Nous n'avons qu'un moyen de la payer à ceux qui sont tombés et à ceux qui demeurent sous des habits de deuil, c'est de faire que tant de sang et de larmes n'aient pas été sans profit pour notre patrie et pour l'humanité.